



Programmation « Temps scolaire » 2022-2023



Projet éducatif de Lyon 2021-2026



Sommaire

| | |
|--|----|
| Lettre de cadrage | 3 |
| La programmation « Temps scolaire » : Comment ça marche ? | 5 |
| Le livret des offres..... | 14 |
| Les classes de découvertes..... | 15 |
| Les Projets d'Initiatives Locales | 19 |
| UNE ÉDUCATION A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE..... | 23 |
| UNE ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ, A L'ENGAGEMENT ET ÉMANCIPATRICE . | 35 |
| UNE ÉDUCATION CO-CONSTRUITE, PLUS JUSTE, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS INCLUSIVE | 81 |
| Pour aller plus loin..... | 95 |

Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les Inspecteurs,
Mesdames les Directrices d'école,
Messieurs les Directeurs d'école,
Mesdames les Enseignantes,
Messieurs les Enseignants,

Madame, Monsieur,

La Ville de Lyon porte un engagement inédit pour le bien-être et l'épanouissement des enfants et adolescents grâce à des actions que je souhaite structurelles, innovantes, et durables.

Notre projet s'inscrit dans la philosophie d'une ville « à hauteur d'enfants », engagement fort de l'exécutif municipal qui souhaite aider à faire grandir des citoyens épanouis et responsables. Il trouve écho dans la labellisation UNICEF « Ville amie des enfants » renouvelée pour la période 2021-2026.

Dans ce cadre ambitieux, j'ai souhaité que le projet éducatif 2021-2026 marque un tournant dans la politique éducative de notre ville. Dans sa conception même, largement participative, il porte et engage une alliance éducative qui reconnaît à chaque acteur son rôle d'éducateur et impulse une nouvelle dynamique partenariale.

3 ambitions éducatives guideront l'action municipale en matière d'éducation, chacune déclinée en objectifs opérationnels à travers les projets que nous développerons ensemble :

- L'éducation à la transition écologique
- L'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice
- L'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive

Vous retrouverez la déclinaison de ces ambitions dans le projet éducatif ci-joint et téléchargeable sur le site de la Ville <https://www.lyon.fr/enfance-et-education/le-education/le-projet-educatif-de-lyon-2021-2026>

Ces ambitions éducatives partagées se traduisent d'ores et déjà par des évolutions structurelles des conditions de vie et d'apprentissage des enfants : plus de 350 millions d'euros y seront consacrés d'ici 2026.

Les constructions et rénovations de bâtiments s'accompagneront d'un plan d'envergure pour des écoles à vivre : la végétalisation de cours d'école ainsi que l'apaisement de leurs abords seront autant de nouveaux espaces permettant aux enfants comme aux adultes de s'approprier de nouveaux espaces ludiques et pédagogiques.

Le nouveau marché de la restauration scolaire permettra dès la rentrée 2022 un meilleur accès au bio et au local. Il a été conçu pour être un véritable levier pédagogique pour les enfants : découverte du monde agricole, de l'équilibre alimentaire, et compréhension de leurs enjeux.

La Ville mobilisera des moyens plus conséquents encore pour favoriser un véritable parcours EAC autour de la musique, du livre, avec des interventions artistiques dans les écoles.

Enfin, nous maintiendrons les actions d'accompagnement à la scolarité, les initiatives impulsées par la Cité éducative Lyon 8 ainsi que le Programme de Réussite Educative, et sommes engagés dans le développement des conseils d'arrondissement des enfants et des campagnes citoyennes qui encouragent le pouvoir d'agir dès le plus jeune âge, et bien d'autres actions encore.

Le projet éducatif en actes

Pour soutenir la dynamique et les projets autour de nos 3 ambitions, la Ville de Lyon s'engage avec ses partenaires. Ainsi les « programmations annuelles du Projet éducatif » qui se déclinent sur les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) viennent à l'appui de la mise en œuvre du nouveau projet éducatif et enrichir, soutenir les grands projets Ville de Lyon du mandat. Elles constituent l'un des leviers pour mobiliser et mettre à disposition des ressources, des moyens humains et financiers au service des projets partenariaux en proximité.

Je souhaite que la programmation « Temps scolaire » vous permette de donner vie à des initiatives originales et concertées, au plus près des envies et des besoins identifiés localement.

La programmation temps scolaire : un outil au service de projets pédagogiques des écoles

Cette programmation vient tout particulièrement mettre au travail nos trois ambitions éducatives :

- les enjeux de transition écologique, le lien avec la nature, les pédagogies de plein air, l'alimentation saine et durable
- les enjeux d'émancipation et de citoyenneté : les parcours culturels, l'EAC, la musique et la lecture, ainsi que le patrimoine
- les enjeux de justice sociale et d'inclusion : l'apaisement du climat scolaire, la lutte contre le harcèlement, la médiation par les pairs, ainsi que les espaces de lien avec les parents

Vous retrouverez dans cette programmation des dispositifs structurants et des nouvelles inflexions pour venir à l'appui des nouvelles orientations du projet éducatif :

- Parmi les dispositifs structurants maintenus : 75 Ambassadeurs du Livre, 60 classes sciences, 40 classes USEP, les classes Péniche, les dispositifs d'EAC, le soutien au projet patrimoine Graines de lecteur, visites Hôtel de Ville, Patrimoine et moi, 2 Classes Culturelles Citoyennes.
- De nouveaux projets inscrits dans chacune des 3 ambitions éducatives, parmi lesquels :
 - un projet de création de potagers à faire vivre avec les enfants et les habitants, ainsi que des actions pour faciliter ce type de projet, avec notamment l'appui d'un nouveau partenaire, l'association Graines Urbaines.
 - un projet culturel entre les musées Gadagne et les Péniches du Val de Rhône pour découvrir le patrimoine naturel local et valoriser le lien étroit entre Lyon et ses fleuves.
 - l'intervention de l'association Unis-Cité sur la médiation par les pairs pour participer à l'amélioration du climat scolaire.

Je souhaite également vous rappeler quelques éléments concernant trois projets qui me tiennent particulièrement à cœur :

- Le maintien des actions de coéducation, notamment avec la reconduction des LAP, lieux accueil parents, qui constituent des espaces essentiels pour créer du lien entre parents, professionnels au sein d'une école et que nous souhaitons conforter dans la durée.
- Le souhait de continuer de soutenir les départs en Classes de découvertes. Je sais combien elles favorisent l'autonomie, le vivre et le faire ensemble. Même si les modalités doivent cette année encore tenir compte de l'impact de la crise sanitaire, mon souhait est d'impulser une nouvelle dynamique et de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier.
- Enfin, j'ai fait le choix de pérenniser les Projets d'initiatives locales (PIL) à hauteur de 200 000 euros à l'échelle de la ville. Ces projets constituent un véritable marqueur de cette programmation, pour faire vivre l'alliance éducative en proximité au niveau de l'école.

Vous trouverez dans le livret ci-après, déclinées par ambition éducative, l'ensemble des propositions des partenaires de la Ville mobilisés dans le cadre de cette programmation, ainsi que des ressources complémentaires afin d'enrichir les possibilités de vos projets.

L'ensemble de vos demandes devront être retournées au plus tard le 20 mai 2022 selon les modalités précisées ci-après dans le document de présentation « la programmation temps scolaire, comment ça marche ? ».

Je vous remercie par avance pour votre implication et votre travail au service des enfants et de leur épanouissement, de leur bien-être et de leur réussite scolaire et éducative.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération.

Stéphanie Léger
Adjointe au Maire déléguée à l'Education



La programmation « Temps scolaire » : Comment ça marche ?

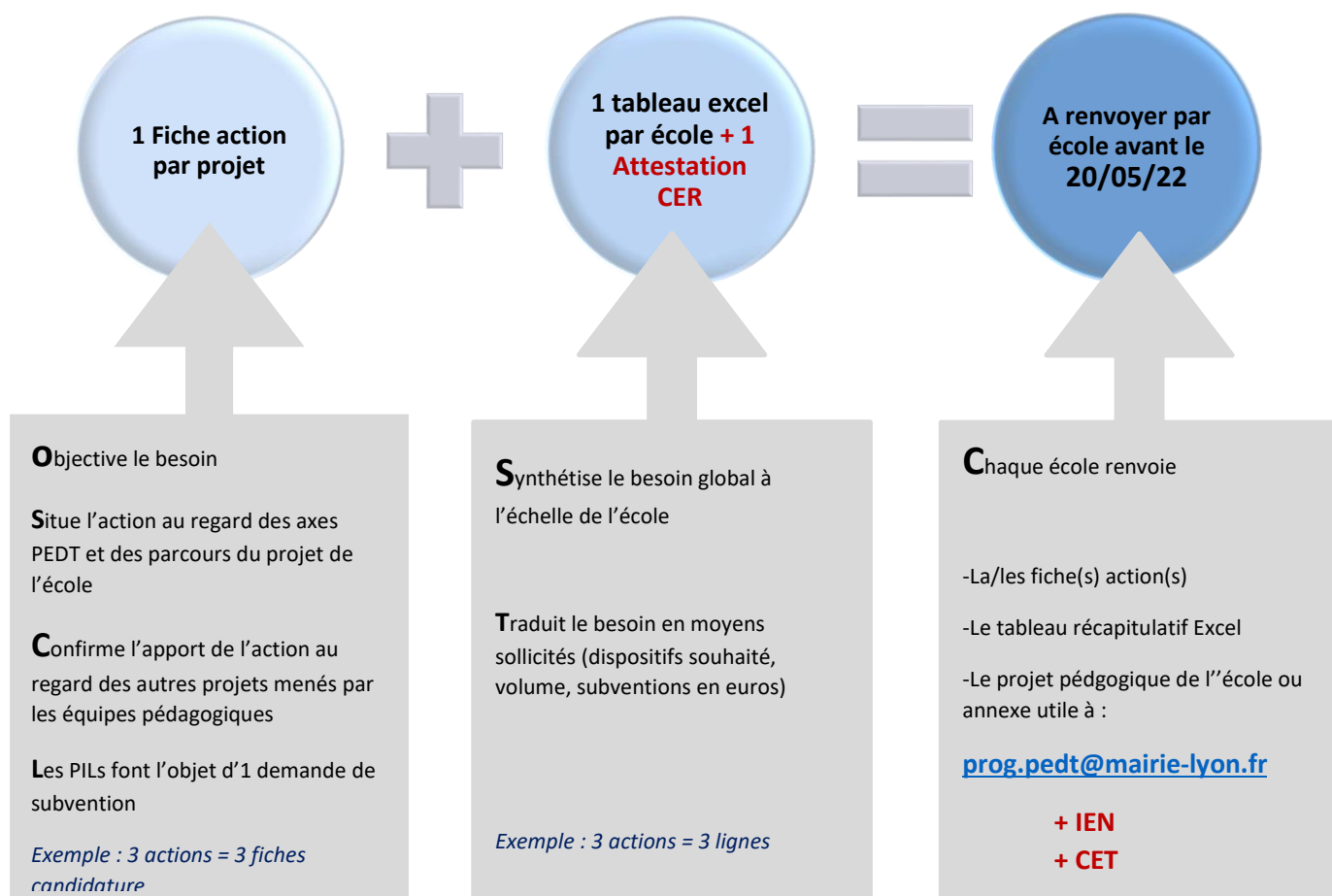


Les Modalités de l'appel à projets 2022-2023

Dossier de présentation de la programmation scolaire, comprenant :

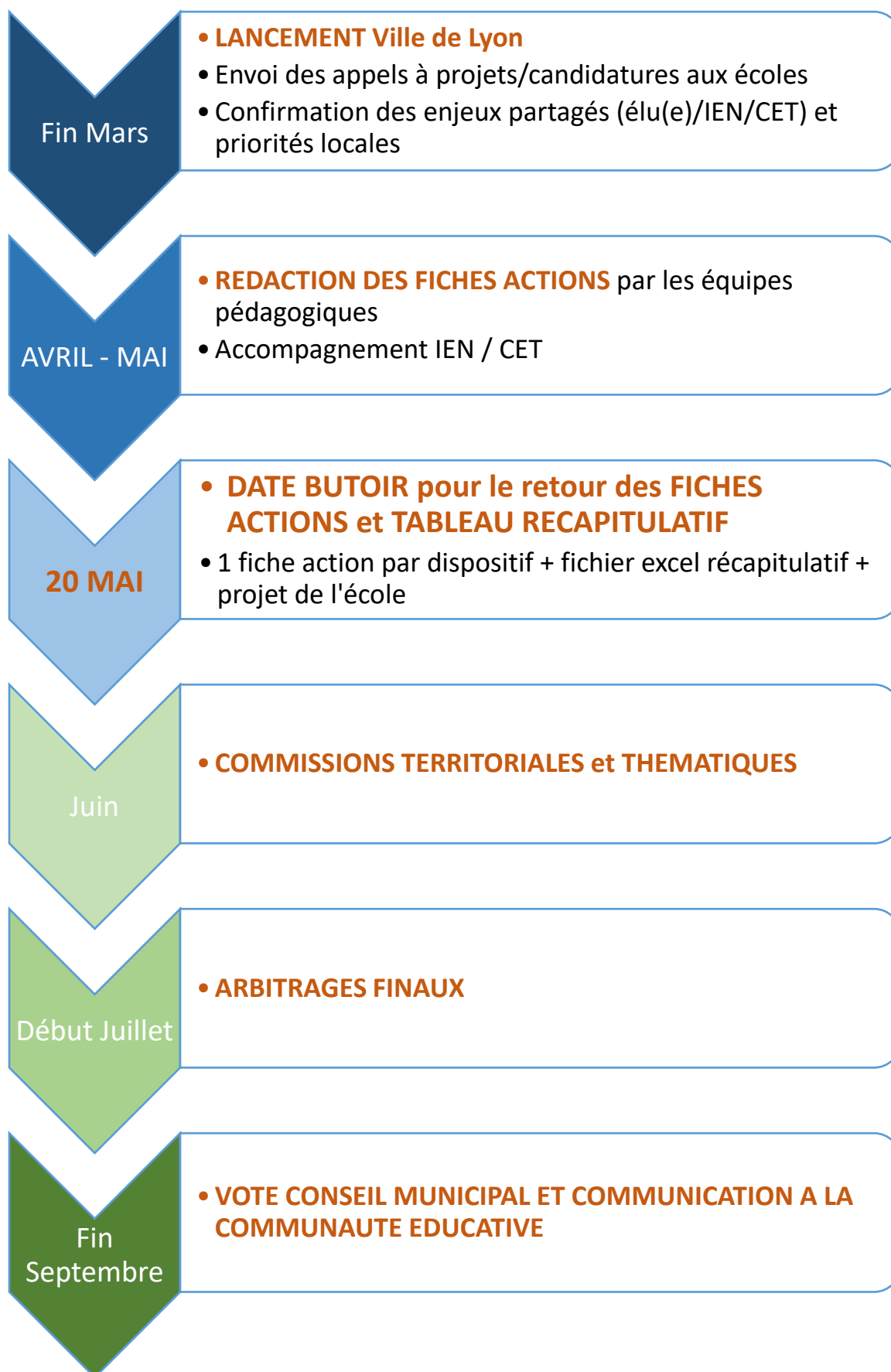
- Les modalités et calendrier
- Les fiches techniques : déclinées selon les 3 ambitions
Chaque dispositif = 1 **fiche technique** informative (contenus, partenariats et modalités pratiques)
- Ainsi que des ressources pour enrichir la construction des projets

Les documents « à compléter » :



+ Joindre l'attestation « contrat d'engagement républicain » (CER) en PJ : ce formulaire dûment renseigné engage au respect des valeurs républicaines comme exigé par décret du 31/12/21. Cela concerne toute subvention publique versée auprès d'une association – telle la coopérative scolaire.

Votre calendrier





Etre accompagné et construire son projet

Sur chaque arrondissement, vos **Inspecteurs-trices de l'Education Nationale** avec l'appui des **coordinatrices éducatives territoriales**, sont vos interlocuteurs-trices pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets et/ou pour confirmer les critères d'éligibilité :

| Arrondissement(s) | Nom/ prénom | Adresse mail |
|-------------------------------------|-----------------------------------|--|
| 1 ^{er} / 6 ^{ème} | Stephanie BESSEYRE | stephanie.besseyre@mairie-lyon.fr |
| 2 ^{ème} / 7 ^{ème} | Mathilde MILLET | mathilde.millet@mairie-lyon.fr |
| 3 ^{ème} | Nadia HAMOUDA (Par interim) | nadia.hamouda-respt3@mairie-lyon.fr |
| 4 ^{ème} / 5 ^{ème} | Carla BLANC | carla.blanc@mairie-lyon.fr |
| 8 ^{ème} | Sidonie SOUVIGNET Maude VIALLA | sidonie.souvignet@mairie-lyon.fr maude.vialla@mairie-lyon.fr |
| 9 ^{ème} | Tamara ARKAVE | tamara.arkave@mairie-lyon.fr |

Pour une répartition équitable des moyens

Depuis plusieurs années, l'affectation des moyens attribuée dans le cadre des programmations financières a fait l'objet d'un rééquilibrage pour une meilleure équité entre les arrondissements.

Pour cela, un outil de pilotage dans l'affectation de ces moyens a été mis en place et se traduit par la pré-affectation d'enveloppes cibles par arrondissements.

Ces enveloppes cibles sont établies sur la base des effectifs scolaires ou périscolaires pondérées en fonction d'une classification des écoles tenant compte de la sociologie de ces dernières (taux de familles en Q1/Q2 parmi l'effectif scolaire).

Les enveloppes cibles sont portées à la connaissance des équipes pédagogiques (ainsi qu'aux IEN et adjoints d'arrondissements) au lancement de la programmation.

Tout projet, quand bien même les financements sont possibles dans le cadre de l'enveloppe cible, reste préalablement soumis aux validations pédagogique et territoriale afin de garantir la qualité du projet, sa réponse au cadrage défini au titre du projet éducatif et des priorités territoriales

| Taux de Q1/Q2 <i>Actualisé à la date de décembre 2021</i> | Catégorie école |
|---|------------------------|
| < 25% | A |
| Entre 25 et 50% | B |
| Entre 50 et 75% | C |
| > 75% | D |

| Arr. | Établissement | catégorie école |
|-------|-----------------------------|-----------------|
| 69001 | ELEMENTAIRE AVEYRON | B |
| 69001 | ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU | B |
| 69001 | ELEMENTAIRE VICTOR HUGO | B |
| 69001 | GS MICHEL SERVET | B |
| 69001 | GS TABLES CLAUDIENNES | B |
| 69001 | MATERNELLE RAOUL DUFY | B |
| 69001 | MATERNELLE ROBERT DOISNEAU | B |
| 69001 | MATERNELLE VICTOR HUGO | B |
| 69002 | ELEMENTAIRE ALIX | B |
| 69002 | ELEMENTAIRE CONDE | B |
| 69002 | GS GERMAINE TILLION | C |
| 69002 | GS LAMARTINE | B |

| | | |
|-------|-------------------------------------|---|
| 69002 | GS LUCIE AUBRAC | C |
| 69002 | GS MICHELET | B |
| 69002 | MATERNELLE ALIX | B |
| 69002 | MATERNELLE CONDE | B |
| 69002 | MATERNELLE GILIBERT | B |
| 69003 | ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE | B |
| 69003 | ELEMENTAIRE ANDRE PHILIP | B |
| 69003 | ELEMENTAIRE ANTOINE CHARIAL | B |
| 69003 | ELEMENTAIRE CONDORCET | B |
| 69003 | ELEMENTAIRE GEORGES POMPIDOU | B |
| 69003 | ELEMENTAIRE JULES VERNE | B |
| 69003 | ELEMENTAIRE MAZENOD | C |
| 69003 | ELEMENTAIRE MEYNIS | C |
| 69003 | ELEMENTAIRE NOVE JOSSERAND | B |
| 69003 | ELEMENTAIRE PAUL PAINLEVE | B |
| 69003 | ELEMENTAIRE REBATEL | B |
| 69003 | GS AIME CESAIRE | B |
| 69003 | GS LEON JOUHAUX | C |
| 69003 | GS LOUISE - VIALA | A |
| 69003 | GS MONTBRILLANT | C |
| 69003 | GS PAUL BERT | C |
| 69003 | MATERNELLE ANATOLE FRANCE | B |
| 69003 | MATERNELLE ANDRE PHILIP | B |
| 69003 | MATERNELLE ANTOINE CHARIAL | B |
| 69003 | MATERNELLE ANTOINE DE SAINT EXUPERY | C |
| 69003 | MATERNELLE CONDORCET | B |
| 69003 | MATERNELLE ETIENNE DOLET | B |
| 69003 | MATERNELLE HARMONIE | A |
| 69003 | MATERNELLE JULES VERNE | B |
| 69003 | MATERNELLE LAURENT MOURGUET | B |
| 69003 | MATERNELLE MEYNIS | B |
| 69003 | MATERNELLE NOVE JOSSERAND | B |
| 69003 | MATERNELLE PAUL PAINLEVE | B |
| 69004 | ELEMENTAIRE CDT ARNAUD | A |
| 69004 | ELEMENTAIRE GEORGES LAPIERRE | B |
| 69004 | ELEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE | C |
| 69004 | ELEMENTAIRE JOSEPH CORNIER | A |
| 69004 | GS LES ENTREPOTS | B |
| 69004 | MATERNELLE CDT ARNAUD | A |
| 69004 | MATERNELLE GEORGES LAPIERRE | A |
| 69004 | MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE | C |
| 69004 | MATERNELLE JOSEPH CORNIER | A |
| 69004 | MATERNELLE LE GROS CAILLOU | A |
| 69004 | MATERNELLE LES PETITS CANUTS | B |
| 69005 | ELEMENTAIRE ALBERT CAMUS | B |

| | | |
|-------|---------------------------------|---|
| 69005 | ELEMENTAIRE CHAMPVERT OUEST | C |
| 69005 | ELEMENTAIRE DIDEROT | C |
| 69005 | ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON | B |
| 69005 | ELEMENTAIRE FULCHIRON | B |
| 69005 | ELEMENTAIRE JEAN GERSON | B |
| 69005 | ELEMENTAIRE LES GEMEAUX | C |
| 69005 | GS JOLIOT-CURIE | C |
| 69005 | MATERNELLE CHAMPVERT OUEST | C |
| 69005 | MATERNELLE DIDEROT | D |
| 69005 | MATERNELLE FERDINAND BUISSON | B |
| 69005 | MATERNELLE FRANCOIS TRUFFAUT | C |
| 69005 | MATERNELLE FULCHIRON | B |
| 69005 | MATERNELLE JEAN GERSON | B |
| 69005 | MATERNELLE LA SARRA | D |
| 69005 | MATERNELLE LES BATTIERES | B |
| 69005 | MATERNELLE LES GEMEAUX | C |
| 69005 | MATERNELLE MATHILDE SIRAUD | B |
| 69006 | ELEMENTAIRE ANTOINE REMOND | B |
| 69006 | ELEMENTAIRE JEAN JAURES | B |
| 69006 | ELEMENTAIRE JEAN RACINE | A |
| 69006 | ELEMENTAIRE JEAN ROSTAND | A |
| 69006 | ELEMENTAIRE LOUIS PRADEL | B |
| 69006 | GS CREQUI | A |
| 69006 | GS MONTAIGNE - J. FERRY | B |
| 69006 | GS PIERRE CORNEILLE | A |
| 69006 | MATERNELLE ANTOINE REMOND | B |
| 69006 | MATERNELLE JEAN COUTY | B |
| 69006 | MATERNELLE JEAN JAURES | B |
| 69006 | MATERNELLE JEAN RACINE | A |
| 69006 | MATERNELLE JEAN ROSTAND | A |
| 69007 | ECOLE INTERNATIONALE | A |
| 69007 | ELEMENTAIRE ARISTIDE BRIAND | C |
| 69007 | ELEMENTAIRE CAVENNE | A |
| 69007 | ELEMENTAIRE CLAUDIUS BERTHELIER | C |
| 69007 | ELEMENTAIRE GILBERT DRU | C |
| 69007 | ELEMENTAIRE MARC BLOCH | C |
| 69007 | ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL | C |
| 69007 | GS BERTHELOT | B |
| 69007 | GS CHAVANT | A |
| 69007 | GS F-A. RAVIER | C |
| 69007 | GS FRANCOISE HERITIER | C |
| 69007 | GS JEAN-PIERRE VEYET | B |
| 69007 | GS JULIE-VICTOIRE DAUBIE | C |
| 69007 | GS PARC BLANDAN | C |
| 69007 | MATERNELLE ARISTIDE BRIAND | C |

| | | |
|-------|--------------------------------|---|
| 69007 | MATERNELLE CAVENNE | B |
| 69007 | MATERNELLE CLAUDIUS BERTHELIER | C |
| 69007 | MATERNELLE DR CRESTIN | B |
| 69007 | MATERNELLE DU RHONE | C |
| 69007 | MATERNELLE GILBERT DRU | C |
| 69007 | MATERNELLE MARC BLOCH | B |
| 69007 | MATERNELLE MARCEL PAGNOL | C |
| 69008 | ELEMENTAIRE ALAIN FOURNIER | D |
| 69008 | ELEMENTAIRE CHARLES PEGUY | D |
| 69008 | ELEMENTAIRE COMBE BLANCHE | C |
| 69008 | ELEMENTAIRE EDOUARD HERRIOT | D |
| 69008 | ELEMENTAIRE JEAN GIONO | D |
| 69008 | ELEMENTAIRE JEAN MACE | C |
| 69008 | ELEMENTAIRE JEAN MERMOZ | D |
| 69008 | ELEMENTAIRE LOUIS PASTEUR | D |
| 69008 | ELEMENTAIRE PAUL EMILE VICTOR | B |
| 69008 | ELEMENTAIRE PHILIBERT DELORME | C |
| 69008 | GS JOHN KENNEDY | C |
| 69008 | GS LOUIS PERGAUD | D |
| 69008 | GS LUMIERE | B |
| 69008 | GS ANNE SYLVESTRE | D |
| 69008 | GS MARIE BORDAS | D |
| 69008 | GS SIMONE SIGNORET | B |
| 69008 | GS SIMONE VEIL | C |
| 69008 | MATERNELLE ALAIN FOURNIER | D |
| 69008 | MATERNELLE CHARLES PEGUY | D |
| 69008 | MATERNELLE COMBE BLANCHE | C |
| 69008 | MATERNELLE EDOUARD HERRIOT | C |
| 69008 | MATERNELLE JEAN GIONO | D |
| 69008 | MATERNELLE JEAN MACE | C |
| 69008 | MATERNELLE JEAN MERMOZ A | C |
| 69008 | MATERNELLE JEAN MERMOZ B | C |
| 69008 | MATERNELLE LOUIS PASTEUR B | D |
| 69008 | MATERNELLE MARYSE BASTIE | B |
| 69008 | MATERNELLE OLYMPE DE GOUGES | D |
| 69008 | MATERNELLE PAUL EMILE VICTOR | B |
| 69008 | MATERNELLE PHILIBERT DELORME | C |
| 69009 | ELEMENTAIRE AUDREY HEPBURN | C |
| 69009 | ELEMENTAIRE CHAPEAU ROUGE | B |
| 69009 | ELEMENTAIRE FREDERIC MISTRAL | B |
| 69009 | ELEMENTAIRE HECTOR BERLIOZ | C |
| 69009 | ELEMENTAIRE JEAN ZAY | D |
| 69009 | ELEMENTAIRE LA GARE D'EAU | C |
| 69009 | ELEMENTAIRE LES DAHLIAS | D |
| 69009 | ELEMENTAIRE LES FOUGERES | D |

| | | |
|-------|-----------------------------|---|
| 69009 | GS ALPHONSE DAUDET | D |
| 69009 | GS ANTONIN LABORDE | D |
| 69009 | GS CHEVALIER BAYARD | B |
| 69009 | GS JOANNES MASSET | C |
| 69009 | GS LA SAUVAGERE | D |
| 69009 | GS LES ANEMONES | D |
| 69009 | GS LES BLEUETS | D |
| 69009 | GS LES GERANIUMS | D |
| 69009 | GS LES GRILLONS | A |
| 69009 | GS PARC MONTEL PROVISoire | C |
| 69009 | MATERNELLE AUDREY HEPBURN | C |
| 69009 | MATERNELLE CHAPEAU ROUGE | B |
| 69009 | MATERNELLE FREDERIC MISTRAL | B |
| 69009 | MATERNELLE HECTOR BERLIOZ | C |
| 69009 | MATERNELLE JEAN ZAY | C |
| 69009 | MATERNELLE LA GARE D'EAU | B |
| 69009 | MATERNELLE LES DAHLIAS | C |
| 69009 | MATERNELLE LES EGLANTINES | C |
| 69009 | MATERNELLE LES FOUGERES | D |
| 69009 | MATERNELLE MAURICE CAREME | C |

Le livret des offres



Les classes de découvertes

Vivre-ensemble, proximité, nature, patrimoine

Au regard de la situation sanitaire évolutive de l'année scolaire 2021/2022, en cours et dans la perspective de cet appel à projets 2022/2023, **un état des lieux** est en cours de réalisation pour mesurer:

- Le niveau de réalisation des projets PIL et Classes découvertes pour l'année scolaire en cours
- les perspectives de reports souhaités par les équipes pédagogiques pour réaliser les actions en 2022/23.

Ce point de situation par école nous permettra d'accompagner au plus près les reports de réalisation des actions en 2022/23 mais aussi de mieux appréhender les besoins futurs de chacun des projets de vos écoles.



Classes Découvertes

LES DEMANDES DE SEJOURS concernent UNIQUEMENT LA PERIODE DE janvier à juillet 2023

→ sous réserve que les conditions sanitaires nationales le permettent et en accord avec l'Education nationale

I. DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

La Ville apporte son soutien aux projets de départs en classes découvertes avec un minimum de 3 nuitées. Le projet devra être porté par l'équipe pédagogique/enseignante.

Pour toute demande de financement de classes découvertes, il conviendra d'explicitier les modalités mises en œuvre par l'école pour organiser le départ des élèves de manière à ce que chaque enfant puisse bénéficier d'au moins un départ dans sa scolarité élémentaire.

Ces modalités seront prises en compte lors des arbitrages à l'échelle de chaque arrondissement puis à celle de la Ville, en fonction des enveloppes budgétaires et de la validation pédagogique des projets.

La poursuite de mise en œuvre des 4 forfaits déclinés selon la classification des écoles vise à permettre une meilleure équité dans la répartition du soutien financier apporté par la Ville aux projets de départ en séjours libres.

- II. **PARTENAIRES** : Au choix des directeurs d'école - Organisme, lieu et activités seront choisis par l'enseignant qui s'assurera que les conditions d'accueil correspondent aux textes en vigueur
- III. **TRANSPORT**: Organisés par l'enseignant. Le transporteur devra fournir toutes les garanties relatives au respect de la législation. De même, pendant la durée du transport le nombre d'accompagnateurs requis par l'Education Nationale devra être respecté.
- IV. **PUBLIC CONCERNE**: Les classes découvertes sont à destination des cycles 2 et 3.
- V. **Personnel encadrant** : Voir réglementation de l'Education Nationale.

VI. MODALITES DE FINANCEMENT :

Le soutien se traduit par une aide financière forfaitaire attribuée par classe et selon la catégorie de l'école.

Attention : les classes ayant fait l'objet d'un dédoublement : seul 1 forfait est attribué : 1 classe de CP dédoublée (deux ½ classes) = 1 forfait en fonction de la catégorie de l'école

Coût total : L'enseignant responsable doit fournir un budget présentant le coût du séjour et le coût du transport. Ce coût total (séjour + transport) ne devra pas dépasser un coût de 60 €/ jour/enfant.

Participation financière de la Ville de Lyon (forfait quel que soit le nombre de jours du séjour):

| Catégorie école | Forfait / classe |
|-----------------|------------------|
| A | 1 500 € |
| B | 2 200 € |
| C | 2 800 € |
| D | 4 000 € |

L'enseignant devra s'assurer que le coût total de la prestation correspond à tout le matériel et le personnel nécessaires (par exemple : supplément location de draps, de matériel sportif, d'animateurs spécifiques, durée des activités proposées....) avec un principe de base : tous les leviers devront être activés pour permettre à tous les enfants de la classe/des classes concernée(s) par le projet de participer au séjour : financiers, accompagnement des parents à la compréhension de l'enjeu du projet au bénéfice de l'enfant, choix de prestataires et lieux en proximité.

Autres participations financières: L'enseignant doit présenter à la Ville et à son IEN un budget équilibré faisant apparaître toutes les dépenses

- ✓ Coût du séjour
- ✓ Coût du transport
- ✓ Coûts supplémentaires

Et toutes les recettes :

- ✓ Participation de la ville
- ✓ Participation de l'école (crédits initiative ou autres....):
- ✓ **Participation des familles selon le quotient familial municipal** : En fonction du nombre de familles réparties suivant le quotient municipal de la Ville de Lyon (en cours pour la restauration scolaire), l'enseignant répartira le solde à payer sur les familles au regard des quotients.
Si nécessité d'accompagner les familles dans ce projet pour l'enfant, l'enseignant peut s'appuyer sur l'équipe Médico-Sociale Scolaire
- ✓ Coûts supplémentaires

Pour les familles pouvant bénéficier de l'aide facultative à l'intégration scolaire (à vérifier avec l'AS scolaire), une facture affichant le coût moyen par enfant sera présentée par l'école au service comptable du CCAS.

IMPORTANT : Nous vous conseillons de ne pas verser d'arrhes tant que vous n'avez pas reçu la notification officielle de la Ville de Lyon vous assurant le versement d'une subvention. Voir les priorisations sur le dossier technique.

Indemnités enseignants :

Séjour de 3 jours : 40€ pour le séjour

Séjour de 4 jours : 60€ pour le séjour

Séjour de 5 jours : 80€ pour le séjour

Un tableau indemnités enseignants est à compléter- après le séjour- Pour le demander et/ou le renvoyer : mohamed.hamadou@mairie-lyon.fr

Particularités :

- Enfants qui suivent un régime alimentaire pour raisons médicales.
Lors de sa réunion de classe l'enseignant s'enquerra auprès des parents si leur enfant suit un régime alimentaire pour raisons médicales. Il interpellera alors le médecin du cabinet médico-social scolaire de son établissement afin de pouvoir prévenir la structure accueillante des modalités à suivre.

L'enseignant sera responsable au moment du repas du bon suivi de ce régime. Il peut éventuellement proposer à un membre de la famille d'être accompagnateur.
- Enfants en cours de traitement thérapeutique au moment du départ.
L'enseignant est responsable des médicaments à donner à l'enfant sous réserve que les parents lui fournissent l'ordonnance.
- Enfants bénéficiant de la présence d'un AVS (Assistant à la vie scolaire). Il est recommandé à l'enseignant d'emmener l'AVS.

VII. PROCEDURE DE DEMANDE :

✓ Compléter la fiche action n°3

✓ Inscrire une ligne par projet différent sur le tableau récapitulatif en indiquant :

✓ le coût total de votre séjour (y compris les coûts de transport)

✓ La durée du séjour en nombre de jours.

✓ Le nombre de classes impliquées dans le même projet

Les Projets d'Initiatives Locales

L'alliance éducative en proximité

Ces projets constituent un véritable marqueur de cette programmation, pour faire vivre l'alliance éducative en proximité au niveau de l'école.



Les Projets d'initiatives locales (PIL)

Les Projets d'Initiatives Locales visent à encourager la réalisation de projets collaboratifs : inter professionnels, inter écoles, inter cycles... associant des partenaires de proximité ou des ressources thématiques au service du projet éducatif et de ses axes de travail.

Le projet PIL doit permettre de favoriser :

1. **La dynamique partenariale** : au sein de l'école (scolaire, périscolaire), en lien avec les associations, institutions sportives et culturelles ou autres (Ehpad, crèche...) **doit** :
 - Encourager le travail collectif des équipes de professionnels (enseignants, agents, animateurs/Directeurs d'accueils de loisirs)
 - Mobiliser l'accès aux ressources extérieures à l'école au service des enjeux et projets de l'Ecole
2. **L'ouverture de l'école au regard des enjeux sociaux culturels** de son environnement: visite de quartier, participation dynamisme quartier, inclusion handicap, réaménagement urbain, laïcité à l'école...
3. **L'implication des parents d'élèves ou comment ils sont** :
 - Associés au projet et définition du besoin (la place du parent en tant qu'acteur)
 - Informés du projet – de sa construction à sa réalisation (restitution, événementiel)
 - Mobilisés, sollicités (La place du parent en tant que contributeur)
4. **Les transitions** :
 - crèche/maternelle,
 - maternelle/élémentaire,
 - élémentaire/collège
 - scolaire/périscolaire

I. MODALITES :

Le Projet d'Initiative Locale (PIL) fonctionne selon le principe d'une enveloppe cible par école :

→Chaque école aura connaissance d'une enveloppe financière qui pourra lui être octroyée en soutien à son projet PIL.

→Cette somme viendra servir un projet pour l'école et sera attribuée après une double validation : pédagogique via l'IEN et territoriale via les coordinatrices de la direction de l'éducation et l'adjoint d'arrondissement

Objectifs de la démarche

- Equité des moyens mis à disposition et transparence (critères objectifs liant QF/effectifs)
- Incitation de la communauté éducative à construire des projets ensemble (y compris les parents et les enfants), la coéducation étant une condition de validation du projet
- Meilleure appropriation du Projet éducatif (et articulation avec le projet d'Ecole)
- Déclinaison des ambitions éducatives avec des axes prioritaires qui sont présentés ci-dessous

II. LES THEMATIQUES adossées aux ambitions du Projet Educatif :

Une condition de réussite sur les 3 thématiques (= critère d'éligibilité) : **Associer les parents** (implication au projet, partage des réalisations...)

Education à la transition écologique

La priorité sera donnée à tout projet collectif favorisant les actions autour des thématiques suivantes :

- Du champ à l'assiette (bien manger, gestion des déchets, intégration recensement en besoin en composteurs pédagogiques)
- Lien avec la nature et découverte du vivant, soutien aux pédagogies de plein air en appui à la dynamique impulsée avec les formations des enseignants et projets de végétalisation
- Sensibilisation aux mobilités douces

Nouveauté cette année :

- *Au regard de votre projet pédagogique, vous pouvez justifier votre besoin de bacs, terre, bulbes, micro composteurs pédagogiques dans votre fiche PIL et renseigner le tableau excel annexe nommé Education à la transition écologique »*
- *Pour les micro composteurs pédagogiques, veuillez vous référer au « **Guide d'usage pour une demande de micro composteurs** » - pdf en annexe*



Education à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice

La priorité sera donnée à tout projet collectif favorisant les actions autour des thématiques suivantes :

- L'éducation artistique et culturelle : projets favorisant la connaissance, la rencontre et la pratique, à travers l'intervention d'artistes dans une logique de proximité et d'ouverture de l'école sur son environnement notamment à l'appui des projets d'aménagement/piétonisation des abords des écoles
- Le pouvoir d'agir des enfants (engagement, participation, écoute et initiative) et expérience de la démocratie (s'exprimer, débattre, développer son esprit critique et son regard sur le monde)
- La promotion des valeurs républicaines et lutte contre les discriminations

Education co-construite, plus juste, inclusive et solidaire

La priorité sera donnée à tout projet collectif favorisant les actions autour des thématiques suivantes :

- Le droit à la différence et l'inclusion des enfants les plus fragiles et des enfants à besoins spécifiques
- L'alliance éducative, la participation active des parents (hors LAP)
- Le bien-être des enfants, les actions favorisant un climat scolaire apaisé et la prévention du harcèlement

Afin de vous aider dans vos démarches, nous vous proposons en fin de document une rubrique qui rassemble les contacts de partenaires actuels du projet éducatif, ainsi que des ressources utiles pour élaborer vos projets autour des 3 ambitions éducatives.

III. MODALITES DE FINANCEMENT : une subvention annuelle (projet spécifique)

Une enveloppe cible **accessible** par école

Un forfait de base par enfant scolarisé (maternelle et élémentaire)

→ pondéré au regard du classement A,B,C,D de l'école (représentation des Q1/Q2 au sein de l'effectif total de l'école)

→ multiplié par l'effectif scolaire de l'école (source Direction de l'Education)

| Catégorie école | Pondération |
|-----------------|-------------|
| A | 1 |
| B | 1,2 |
| C | 1,4 |
| D | 1,6 |

- L'enveloppe accessible correspondant à votre école sera précisée au cours de la phase d'accompagnement territorial :

Tout projet, même respectant le montant maximum accessible par école sera soumis à validations pédagogique et territoriale puis arbitrage de l'élue(e) qui déterminera si le projet répond au cadrage PEDT, axes du projet d'école et priorités territoriales.

IV. PROCEDURE DE DEMANDE - Un formulaire de demande de subventions

- Pour une mise en conformité des modalités de demandes de subvention
- Un formulaire permettant de valoriser les actions concrètes en réponse à la sortie de crise sanitaire et de les traduire en demande de subventions

→ Dans le cas d'un projet spécifique lié à un dispositif et financeur autre que la commune, afficher dans votre budget les demandes faites à ces autres organismes financeurs (ex : Métropole, Région, fondations....)

→ **Les moyens ordinaires** (crédits de l'école OCCE) **de l'école mobilisés sur le projet devront être valorisés – cela permet de justifier les demandes supplémentaires de subvention à destination de transport ou de petit matériel.**

→ **Un contact sera pris avec votre CET pendant la construction du projet pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet.**

✓ Compléter la fiche de demande de subvention n°5

✓ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

UNE ÉDUCATION A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Notre projet éducatif doit accompagner les jeunes Lyonnais pour appréhender les enjeux de la transition écologique : acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements, les pratiques nécessaires à la prise en compte de la nature dans notre environnement. Des initiatives stimuleront des interactions concrètes entre nos modes de vie et la nature valorisant ainsi l'éco-citoyenneté et la responsabilité de chacun, au quotidien.



- Classes « Eau » Péniches p.24
- Défi Class' Energie p.27
- Graines Urbaines p.31

Classes « Eau » Péniche


GRANDLYON
la métropole

I. PARTENAIRE : Péniches du Val de Rhône

II. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Descriptif de l'action : classes découvertes avec l'association Péniches du Val de Rhône/PVR

Dans le cadre d'un dispositif avec la Métropole qui cofinance l'action, des séjours « Classe Eau » sont proposés avec les prérequis suivants :

1. Chaque projet doit obligatoirement être demandé pour 2 classes, maximum 52 élèves Les demandes de classe isolée ne seront pas traitées.
2. Séjours prioritairement proposés aux écoles : labellisées E3D (ou en cours), REP ou REP+ en quartier politique de la ville.
3. Dans leur projet les enseignants doivent intégrer la visite d'une STEP (Pierre-Bénite ou Neuville sur Saône). La date de visite doit être indiquée dans le dossier unique.
4. Les enseignants s'engagent à produire un outil de restitution, de valorisation du projet avec l'aide de PVR (carnet de voyage, journal, blog ou vidéo ...)

III. CONTENU :

Les thèmes abordés sont :

1. Approche patrimoniale de la ville de Lyon et de la Métropole par les fleuves : lecture de paysage sur la trajectoire des aménagements urbains, la place des patrimoines historiques et la ville de la ville durable
2. La biodiversité : fonctionnement des écosystèmes, découvertes des espèces floristiques et faunistiques (castor, oiseaux, ripisylve...) et des mutations actuelles face au changement climatique
3. Gestion de l'eau : La ressource en eau, cycle urbain (traitement des eaux) et naturel de l'eau (qualité des eaux fluviales)
4. Le risque inondation : risques fluviaux et aménagement pour faire face aux crues.

Le programme spécifique à chaque projet sera défini avec l'équipe pédagogique lors de la réunion de préparation obligatoire. Pour vous aider à préparer votre projet : <https://peniches.blogs.laclasser.com/>

IV. DUREE des séjours et calendrier prévisionnel :

Nous vous proposons des séjours de 2 ou 3 jours avec le Calendrier prévisionnel 2022/2023 :

- 21 au 23 novembre 2022
- 24 au 25 novembre 2022
- 28 au 30 novembre 2022
- 1 au 2 décembre 2022
- 23 au 25 janvier 2023
- 26 au 27 janvier 2023
- 30 au 31 janvier 2023
- 1 au 3 mars 2023
- 27 février au 1 mars 2023

Attention : les enseignants dont la candidature aura été retenue, s'engagent à accepter le séjour attribué quelle que soit la date proposée !

V. Transports :

Le transport de l'école jusqu'au point d'embarquement et de débarquement n'est pas pris en charge par la Ville. Soit l'école organise un transport collectif, à sa charge, soit les parents emmènent leur enfant.

VI. Niveau de la classe : cycle 3 uniquement

VII. Encadrement des classes :

Chaque enseignant doit être assisté d'un accompagnateur bénévole pendant toute la durée du séjour. Attention au regroupement de classes à petits effectifs, chaque enseignant doit avoir un accompagnateur quel que soit le nombre d'élèves.

Personnel à bord de la péniche :

3 animateurs pour les 2 classes + 1 cuisinier + 1 pilote + 1 matelot.

VIII. Coût des séjours par classe :

| Durée | Coût total/classe | Financement Métropole /classe | Financement Ville /classe | Participation des familles/classe |
|---------|-------------------|-------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| 3 jours | 4.299€ | 1.299€ | 2.250€ | 750€ |
| 2 jours | 2.866€ | 866€ | 1.500€ | 500€ |

Attention : le budget du dossier unique doit être équilibré entre dépenses et recettes.

Particularités :

a) Enfants qui suivent un régime alimentaire pour raisons médicales

Lors de sa réunion de classe l'enseignant s'enquerra auprès des parents si leur enfant suit un régime alimentaire pour raisons médicales. Il interpellera alors le médecin du cabinet médico-social scolaire de son établissement afin de voir avec PVR des possibilités et modalités de l'accueil de l'enfant avec ou sans panier repas.

L'enseignant sera responsable au moment du repas du bon suivi de ce régime. Il peut éventuellement proposer à un membre de la famille d'être l'accompagnateur.

b) Enfants en cours de traitement médical au moment du départ

L'enseignant est responsable des médicaments à donner à l'enfant sous réserve que les parents lui fournissent l'ordonnance.

IX. PROCEDURE DE DEMANDE :

✓ Compléter la fiche action n°3 (partie Classes « Eau » Péniches)

✓ Inscrire une ligne par projet différent sur le tableau récapitulatif de l'école en indiquant le nb de classes (maxi 52 enfants) par cycle ainsi que la période souhaitées

Informations complémentaires

Péniches du Val de Rhône

<https://peniches.blogs.laclasser.com/>

Baptiste Jeanney : baptiste.jeanney@peniches.fr

04.78.82.07.26 / 06.68.04.25.08

Métropole de Lyon

<https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/>

Pour plus d'informations sur les visites de STEP : <https://www.grandlyon.com/services/visiter-un-equipement.html>. Les demandes de visites sont à faire à : visitestationpierrebenite@grandlyon.com ou visitestationneuveville@grandlyon.com

Défi Class' Energie

10 à 12 classes



I. PARTENAIRES : ALEC

II. PUBLIC concerné : Classes de CM1 et/ou CM2 (cycle 3)

III. OBJECTIFS :

- Découvrir les énergies et leurs enjeux et comprendre l'impact de l'activité humaine sur l'environnement.
- Développer une sensibilité aux thématiques du développement durable.
- Acquérir une culture de l'engagement en favorisant les comportements citoyens/éco gestes
- Ouvrir l'école sur son territoire et créer du lien entre les usagers et les gestionnaires.
- Comprendre le fonctionnement des installations énergétiques de l'école avec une approche scientifique.
- Enquêter, expérimenter et mettre en place des solutions d'économies d'énergie.
- Lancer une campagne de sensibilisation à destination des autres usagers de l'école.

IV. DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Le Défi Class 'Energie est composé de cinq interventions par classe (1/2 journée) avec un animateur spécialisé de l'ALEC, Hespul ou Oïkos, de novembre à avril :

Séance 1 : Découverte de l'énergie dans l'école,

Séance 2 : Chasse aux gaspillages,

Séance 3 : Ateliers pratiques et expérimentation autour de l'habitat et des matériaux

Séance 4 : Les enjeux autour de l'énergie, le réchauffement climatique

Séance 5 : Appui à l'organisation d'une journée de valorisation dans l'école ouverte aux parents d'élèves, agents et élus de la commune

Des événements associés :

- Événement de lancement avec les parents (optionnel, organisé par l'école).
- Grand événement de clôture rassemblant toutes les classes, les élus des communes et de la Métropole, organisé par l'ALEC et la Métropole de Lyon.
- Sortie/visite de site autour des énergies (optionnel, organisé par l'école) et événement final, organisé au sein de l'école.

Le projet rejoint par plusieurs aspects les programmes scolaires du cycle 3. Notamment : le programme de sciences et technologie, portant sur l'identification des sources d'énergie utilisées par les êtres humains et des dispositifs visant à limiter la consommation d'énergie ; les mathématiques (unité de mesure, tableau de données), la technologie numérique, l'expression écrite et orale, la citoyenneté (fonctionnement des institutions, débat, engagement), l'expression artistique et culturelle (affiche, théâtre etc.).

De nombreux outils sont mis à disposition, ou fournis aux classes (appareils de mesures, activités, documents ressources...) et un blog dédié au Défi permet de communiquer sur les actions réalisées par les différentes classes participantes.

C'est un projet ouvert qui s'adapte à la spécificité de chaque école et aux projets de l'enseignant. Il est co-construit lors de réunions avec les enseignants et la Ville de Lyon en amont du projet (1 première rencontre/visite de l'école et un temps de formation de 3h avec la DSDEN)

NB : Outre les séances avec l'animateur, le défi nécessite une forte implication de l'enseignant entre les interventions pour faire avancer le projet.

Plus d'informations : <http://metropolelyon.defi-classenergie.fr/>

V. LES CONTACTS PARTENAIRES :

➤ **AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON (copilote de l'action)** <http://www.alec-lyon.org/>

Contacts :

Nina TAARABIT, Chargée de mission éducation à la transition énergétique :

Téléphone : 09 72 39 88 33 – Mail : nina.taarabit@alec-lyon.org

Delphine BAILLON, Animatrice et Educatrice Energie Climat :

Téléphone : 09 72 12 25 71 – Mail : delphine.baillon@alec-lyon.org

➤ **HESPUL :** <http://www.hespul.org/>

Contact : Maïté GARNIER, Téléphone : 04 37 47 96 96 – Mail : maite.garnier@hespul.org

➤ **OÏKOS, la maison et son environnement :** <http://oikos-ecoconstruction.com/>

Contact : **Guillaume CIRILLO,**

Téléphone : 09-81-71-67-85 ou 09.81.60.92.83.- Mail : gc@oikos-ecoconstruction.com

Ces 3 associations sont spécialisées dans le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ALEC et Hespul) et dans l'éco-construction (Oïkos) et conventionnées dans le cadre du Plan d'Accompagnement à la Transition et à la Résilience de la Métropole de Lyon. Elles développent toutes des actions d'information, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement de projets sur toutes les questions liées à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et au travers des usages et comportement.

➤ **VILLE DE LYON**

Contact : **Delphine CAPELLO** Cheffe de projet Plan Climat et Cit'ergie

➤ **METROPOLE DE LYON**

Contact : **Olivier MARTEL** / Chef de projet – Plan d'Accompagnement à la Transition et à la Résilience
– **copilote de l'action** - mail : omartel@grandlyon.com

Un livret ressources Energie et Climat est téléchargeable sur le site :

<http://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/telechargements-2/download-category/plan-education-dd/>

Les actualités du développement durable de la Métropole de Lyon sont sur :

<https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/>

➤ **DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHONE**

Contact : **Yvette LATHUILIERE** / Conseillère Pédagogique Départementale - Education au Développement Durable - Mail : yvette.lathuiliere@ac-lyon.fr

La DSDEN soutient activement le défi class'énergie et propose aux enseignants, **au mois d'octobre** un temps de **formation de 3h**, partagé avec les partenaires, afin de leur présenter les étapes du Défi et les outils mis à leur disposition, et de programmer les cinq séances co – animées avec les partenaires.

VI. MODALITES DE FINANCEMENT :

Financement principal : Métropole de Lyon pour un montant de 3250 €/ classe

Complément de financement : Ville de Lyon pour un montant de 750€/ classe

VII. PROCEDURES DE DEMANDE

✓ Compléter la **fiche candidature 2** « Ville de Lyon » et le **dossier unique d'action partenariale** de la Métropole de Lyon, disponible sur le lien suivant : <https://edd69.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article11>

✓ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

VIII. PROCEDURES PARTICULIERES DE DEMANDE

Prendre contact avec l'Agence Locale de l'énergie et du Climat de la Métropole de Lyon

Dès le dépôt de votre dossier, prévoir une visite de l'école et rencontre entre l'ALEC, l'enseignant et le service technique de la ville de Lyon.

IX. PROCEDURES PARTICULIERES D'ATTRIBUTIONS

A partir du « **Dossier unique pour les actions partenariales en EDD** » validé par l'IEN de circonscription et de la rencontre au sein de l'école (échange sur la motivation de l'équipe enseignante ; engagement dans un **projet de démarche globale de développement durable de l'école**, vérification de la faisabilité technique), **le comité de sélection** (associations intervenantes, Métropole de Lyon, Direction Académique, Ville de Lyon) retient les écoles participantes pour la prochaine édition.

Les critères suivants seront pris en compte pour prioriser les demandes, si nécessaire :

- Travaux de rénovation énergétique prévus dans l'école, ou récemment effectués.
- L'école est engagée dans une démarche globale de développement durable et de labellisation E3D ou souhaite candidater pendant l'année du projet défi class' énergie.

Graines Urbaines – Potager pédagogique



2 classes de même niveau dans 4 écoles

I. PARTENAIRE :

L'association Graines Urbaines a pour objet de développer les liens entre la nature et les urbains. Elle s'adresse à différents publics de tout âge en intervenant, par exemple, au sein d'écoles, d'entreprises ou encore d'associations. Elle sensibilise aux enjeux du végétal en ville en abordant des sujets liés :

- à la nature,
- au potager,
- à la biodiversité,
- à l'alimentation.

Elle utilise différents axes pédagogiques comme des partages d'expériences, des manipulations, des activités ludiques et autres afin d'aider à la prise de conscience, pour ces publics, des enjeux sociétaux et écologiques. Ces activités ont aussi pour ambition d'inciter et d'accompagner les changements de comportement ainsi que de développer les liens sociaux.

II. PUBLIC CONCERNE:

Les élèves des écoles de Lyon à partir de la moyenne section de maternelle et jusqu'au CM2- 1 à 2 classe de même niveau.

Les parents qui les accompagnent et les enseignants concernés.

III. OBJECTIFS:

Le projet de potager pédagogique est un ensemble d'ateliers de sensibilisation au vivant, au cycle des saisons et à l'alimentation de qualité et saine. Ce projet permet la culture de fruits, légumes et aromates. Il est aussi une initiation au jardinage, à la découverte de la saisonnalité et à la croissance de différents végétaux. Enfin, il donne l'occasion aux enfants de mettre les mains dans la terre et de suivre les évolutions des semis et plantations qu'ils ont faits.

L'association Graines Urbaines accompagne les classes qui souhaitent développer des potagers pédagogiques à l'intérieur de leur établissement suite à l'installation de bacs potagers. Le Lien est fait avec les parents des enfants concernés par le projet sur des temps parents-enfants. Les cours des écoles sont ouvertes le temps de l'atelier aux parents et aux enfants.

Pour 2022-2023, le projet est destiné à 2 classes de même niveau dans 4 écoles de la ville de Lyon. Ces classes seront sélectionnées au printemps 2022 et cela permettra d'identifier précisément les arrondissements et les établissements.

IV. Descriptif :

L'action se déroule avec l'école en 3 séances pour chaque classe en binôme soit :

- ✓ Un premier atelier pour 2 classes dans 4 établissements,
- ✓ Un deuxième atelier pour 2 classes dans 4 établissements,
- ✓ Un dernier atelier pour 2 classes dans 4 établissements.

Suite à la validation du projet par le binôme d'enseignants et les personnes nécessaires, une première réunion avec les enseignants est organisée pour expliquer le projet et voir les activités qui peuvent être proposées en amont aux enfants pour faire des liens avec le projet de potager pédagogique. De plus, un carnet pédagogique et ludique pour chaque élève est remis à ce moment-là. Les enseignants pourront s'en servir, s'ils le souhaitent pour introduire certains sujets liés au potager avec les élèves. Ce carnet illustré permet aussi de stocker les souvenirs du projet et les avancés de réflexions des enfants. Nous proposons d'inviter les parents des élèves sur ces temps pour les inclure dans le projet de jardin à l'école.

- ➔ La première séance avec les enfants se déroule en 3 heures. Ils apprendront à travailler le sol et à découvrir la vie qui l'anime. Après la préparation de la jardinière, ils pourront définir des zones. Si le jardin est nouveau, la première séance peut se dérouler à l'automne pour la plantation de vivaces et de petits fruits. Sinon elle a lieu au début du printemps.
- ➔ La deuxième séance avec les enfants se déroule en 3 heures. Ils apprendront à réaliser des plantations. Ils planteront les graines, plants et boutures amenés. Puis ils arroseront et fabriqueront des étiquettes pour reconnaître les plantations. L'objectif est d'identifier les zones.
- ➔ Lors de la troisième séance, ils apprendront à entretenir leur semis et leurs plantations (arrosage, température, exposition au soleil, ajouts de matières si besoin, ...). Ils apprendront aussi à suivre l'évolution des semis et des plantations. Ils devront classer les plantes potagères par catégories. Ils pourront réaliser un suivi sur une affiche de ce processus. En fonction des besoins du jardin, des thématiques complémentaires pourront être abordées comme l'économie de l'eau au potager, les petits animaux, les insectes, les associations de plantes ou les graines par exemple.

Au cours des ateliers, 2 classes sont mobilisées. Les parents d'élèves sont invités pour aider l'animatrice et les enseignants sur les différents ateliers et prendre part au projet avec leurs enfants.

Tout au cours du projet et même par la suite, l'association Graines Urbaines est centre de ressources et d'aide pour répondre aux questions des enseignants ou des différents animateurs du jardin. Nous nous ferons un plaisir de pouvoir partager nos conseils avec tous les acteurs du projet de jardin potager.

Un bilan sera réalisé avec l'enseignant pour voir les atouts et inconvénients de la démarche et pour chercher à l'améliorer.

Bonus : le projet pourra être présenté au périscolaire de l'école ou/et au centre de loisir lors d'une réunion pour les inclure dans l'idée du jardin s'ils le souhaitent. Ils pourront entretenir et participer aux récoltes en lien avec les enseignants.

Pour ce qui est de l'adéquation des ateliers avec le programme scolaire, nous avons construit les ateliers avec des enseignants pour le cycle 1 (à partir de la moyenne section), le cycle 2 et le cycle 3.

Par exemple, pour le cycle 3, en priorité, seront concernés les domaines 3 "La formation de la personne et du citoyen" et 4 "Les systèmes naturels et les systèmes techniques".

En secondaire, seront concernés les domaines 1 "Les langages pour penser et communiquer", 5 "Les représentations du monde et l'activité humaine" et 2 « Les méthodes et outils pour apprendre ».

Science et technologie :

- Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques
- S'approprier des outils et des méthodes
- Pratiquer des langages
- Adopter un comportement éthique et responsable
- Se situer dans l'espace et dans le temps

Nous avons aussi des tableaux avec les objectifs mis en œuvre, les liens avec les programmes et les domaines sollicités si besoin.

Critères :

- Niveau des élèves,
- Motivation des enseignants,
- Disposition d'un espace de pleine terre aménagé ou de carrés potagers dans la zone de l'école,
- 2 classes de même niveau qui ont l'habitude de collaborer ensemble,
- Des écoles avec de périscolaire pendant les vacances scolaires ou des centres de loisirs sont intéressants à privilégier pour la disponibilité estivale de l'entretien,
- Un suivi hebdomadaire du potager par les enseignants en période printanière et estivale.

V. Lieu(x) :

4 écoles de la ville de Lyon.

VI. Encadrement :

L'enseignant de chacune des 2 classes, un animateur par classe, un parent d'élève par classe pour aider à l'animation.

VII. Durée :

Pour 4 établissements et à chaque fois un binôme de classe du même niveau :

3 fois une demi-journée d'atelier avec les enfants et les parents motivés en temps scolaire.

- ✓ Une réunion en amont avec les enseignants et l'équipe pédagogique dès fin septembre, début octobre.
- ✓ Une réunion de bilan à la fin de l'année scolaire.

Durant l'année scolaire, entre fin septembre 2022 et juin 2023.

Perspectives :

Le projet pour cette première année avec la ville est simplifié pour voir son adéquation avec les objectifs de la ville et des équipes pédagogiques.

A termes, ce projet peut permettre d'embarquer les parents d'élèves dans une gestion du jardin pédagogique sur temps hors scolaire. Nous pourrions les années à venir proposer, en fonction du bilan, la participation des parents d'élèves avec les élèves pendant les vacances scolaires. Nous animerons 3 ateliers complémentaires de ceux vécus en classe pour tous les volontaires, parents d'élèves et élèves du projet, qui sont disponibles. Le temps privilégié des ateliers sera en début de soirée pour permettre à un plus grand nombre de participer.

Cela permet d'avoir des personnes qui entretiennent et profitent des récoltes du jardin pendant la période estivale. Les parents sont investis au côté de leurs enfants sur un projet en lien avec l'école mais en dehors de temps scolaire. C'est le début d'un accompagnement pour investir d'autres jardins de quartier et s'engager dans d'autres projets de nature en ville.

VIII. MODALITES DE FINANCEMENT :

La ville subventionne le projet à hauteur de 4000€. L'association participe en dons en nature et en bénévolat à hauteur de 1020 €.

IX. PROCEDURES DE DEMANDE :

➤ Compléter la fiche candidature 2

➤ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

UNE ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ, A L'ENGAGEMENT ET ÉMANCIPATRICE

Parce qu'il est essentiel que tous les possibles soient encouragés dès le plus jeune âge, notre projet éducatif permet de structurer les opportunités de se découvrir, se construire, s'épanouir, via des parcours artistiques et culturels, sportifs et scientifiques. Il crée des espaces d'expression, de dialogue, de respect mutuel, tout en encourageant des formes d'engagement afin de permettre aux enfants d'assumer leur fonction citoyenne pleine et entière.



- **Classes Sciences** p.36
- **Intervenants Musique-Danse** p.38
- **Les Chantiers de la Création** p.42
- **Les Projets Immersifs** p.44
- **Graines de Lecteurs** p.61
- **Ambassadeurs.ices du Livre** p.64
- **Classes USEP** p.71
- **Patrimoine et Moi** p.73
- **Visite de l'Hôtel de Ville** p.77
- **Projet Du Musée à la Péniche** p.79

Classes Sciences

60 classes



I. PARTENAIRE :

L'association ÉbulliScience®

II. PUBLIC concerné : Elèves du CP au CM2.

III. OBJECTIFS : Proposer à l'élève des expérimentations scientifiques lui permettant de pratiquer la démarche d'investigation, de formuler des hypothèses, de décrire et d'argumenter.

IV. DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

- Classes Sciences sans nuitées.
- 1 classe par séjour

V. Durée :

- Séjours de 2 jours les lundis /mardis ou jeudis /vendredis
- de 9h à 15h30.

VI. Lieux : Espaces au sein de l'Ecole Champvert, 231 Av. Barthélémy Buyer (Lyon 5e).

VII. Encadrement :

Deux médiateurs-trices de l'association

→prévoir un-e accompagnateur-trice en plus de l'enseignant-e.

VIII. Restauration :

Les repas de midi se font sous la responsabilité de l'enseignant-e et de son accompagnateur-trice au restaurant scolaire du lieu prévu où enfants et adultes bénéficient du repas proposé. Le repas est offert à l'enseignant et aux accompagnateurs. Les repas des enfants sont comptabilisés et facturés dans leur école d'origine.

IX. Calendrier :

Il sera communiqué ultérieurement. Les enseignant-e-s dont la candidature aura été retenue s'engagent à accepter le séjour attribué quel que soit la date proposée.

Ils-elles seront invité-e-s à une réunion d'informations organisée par ÉbulliScience® avant leur venue en classe sciences.

X. MODALITES DE FINANCEMENT

Le séjour est pris en charge par la Ville de Lyon dans le cadre d'une marche public.

Participation de l'école :

Transports (TCL ou cars non pris en charge par la Ville de Lyon).

Participation des parents :

Deux repas restauration scolaire par enfant au tarif habituel payé par la famille en fonction du quotient familial municipal. Un tableau restauration est à renvoyer 1 mois avant le séjour.

XI. PROCEDURES DE DEMANDE :

➤ Compléter la fiche candidature 2

➤ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

INTERVENANTS MUSIQUE-DANSE

Demande de partenariat pour les cycles 1, 2 ou 3 avec les Musiciens/Danseurs Intervenants du Conservatoire de Lyon

I. PARTENAIRES :

- CONSERVATOIRE DE LYON margret.stumpfegger@conservatoire-lyon.fr
(04.78.15.09.64 et 06 25 11 70 70)
- DSDEN Rhône / CPEM marc.flandre@ac-lyon.fr pour Lyon 4-7-9
(04.72.80.69.96) benoit-mar.catala@ac-lyon.fr Lyon 2-8
florence.mewton@ac-lyon.fr pour Lyon 1-3-5-6

Si vous souhaitez bénéficier de l'aide d'un musicien intervenant pour mener à bien votre projet musical de l'an prochain, il sera nécessaire de rédiger un projet : vous pouvez vous référer à la convention et nous vous proposons également ce document d'aide à sa rédaction.

*Le projet artistique est un partenariat entre l'enseignant qui en est le maître d'œuvre et qui apporte ses compétences et un musicien intervenant qui en renforce la dimension artistique.
"Prenez le temps de vous parler et de faire état de vos compétences et richesses culturelles respectives".*

Il est élaboré en trois parties :

- une partie fiche évaluation de(s) projet(s) précédent(s)
- une partie fiche récapitulative (pour l'ensemble des projets musique de l'école) et
- une partie "rédaction du projet" à renseigner pour chacun des projets.

II. DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Elaboration du projet

Le projet doit être construit en fonction des critères suivants :

- L'état des lieux est le point de départ nécessaire pour bâtir un projet sur des bases pertinentes : construction du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves, compétences artistiques de l'équipe, centres d'intérêt, actions musicales déjà réalisées avec les enfants concernés, prise en compte de leur environnement culturel, ressources matérielles de l'école.
- Le lien avec le projet d'école et le projet de cycle doit être explicite.

- Le projet doit préciser à quel besoin spécifique correspond la présence du musicien intervenant.
- La concertation entre les partenaires doit être prévue en s'appuyant sur le tableau ci-dessous. Les temps de concertation devront être formalisés de façon précise, annoncés et programmés lors des réunions d'équipes. Cette concertation définit notamment le partage des tâches, la périodicité d'intervention musicale et l'utilisation de la dotation horaire. Le professeur des écoles doit participer à l'action musicale, par sa présence et son engagement.

| Les enseignants de l'E.N | Les intervenants du Conservatoire de Lyon |
|---|---|
| sont les garants des apprentissages, | apportent leurs compétences spécifiques, |
| veillent à l'adéquation des objectifs du projet avec les programmes, | sont une force de proposition pour affiner le projet, |
| font le lien entre le projet musical et les autres projets (école, cycle, classe) | constituent des personnes-ressources : connaissance des actions culturelles du territoire |
| exploitent les actions pédagogiques transversales | |
| définissent en commun les modalités et le degré d'intervention | |

Modalités d'intervention du musicien intervenant

Les conditions matérielles doivent permettre la réalisation du projet : mise à disposition par l'école d'une salle adaptée, du matériel de diffusion sonore nécessaire et indispensable au projet. Le matériel musical reste à la charge de l'école à l'exception du matériel coûteux et spécifique pris en charge par le conservatoire.

Pour assurer la qualité pédagogique et artistique de la mise en œuvre du projet, le musicien intervenant se déplace pour une demi-journée minimum dans une école et n'intervient que dans 3 classes maximum par demi-journée en s'octroyant 5 minutes de pause entre deux séances.

Pour certains projets spécifiques, un danseur du Conservatoire peut être amené à collaborer avec le Professeur des écoles et le Musicien intervenant.

Evaluation des apprentissages et suivi du projet

Le projet fait l'objet d'une évaluation conjointe réalisée à différentes étapes de sa réalisation et à son achèvement par les deux partenaires. L'évaluation est réalisée conjointement par l'équipe enseignante et le musicien intervenant puis envoyée par internet au CPEM de la circonscription et à la coordination des interventions du conservatoire. Cette évaluation reprend les compétences travaillées par les élèves, la qualité du partenariat, le déroulement de l'action.

Il sera judicieux de prévoir à mi-année pour les projets de 30 heures une réunion de régulation visant à préciser le cas échéant les objectifs du projet et notamment à définir sa restitution.

Tout le long de l'année se développent dans les classes des projets qui peuvent concerner toutes les matières. Il est demandé aux professeurs des écoles de tenir les musiciens intervenants du conservatoire informés de tous ces projets.

Même quand ces derniers ne sont pas en lien direct avec la musique, le musicien intervenant peut tirer parti de cette dynamique, envisager un partenariat, rebondir dans son enseignement ...

Des visites des Inspecteurs de l'Éducation Nationale, des Conseillers Pédagogiques en éducation musicale et de la Direction / Coordination du Conservatoire pourront être effectuées sur le terrain.

Finalisation

Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, on veillera à alterner les modes de finalisation :

- spectacle devant les parents... mais aussi
- spectacle devant d'autres classes de l'école
- rencontre avec d'autres classes de la ville de Lyon présentant un projet proche de celui de la classe
- enregistrement du travail musical effectué et diffusion (CD, DVD, site, blog, ... en respectant le cadre légal) dans l'école, à l'occasion d'une expo, de la fête de l'école
- participation à des rencontres en chanson

III. MODALITES DE FINANCEMENT :

Elles sont à préciser dans la demande d'intervention si elles sont autres que la demande horaire des séances avec le musicien intervenant (achat de matériel, autres intervenants...).

IV. PROCEDURE PARTICULIERE DE DEMANDE :

L'ensemble des projets déposés sera examiné conformément aux modalités décrites dans le courrier signé conjointement par M. l'Inspecteur d'Académie et l' élu à l'Éducation de la Ville de Lyon.

Un nombre d'heures sera attribué, en fonction de la qualité et de la pertinence estimées de ces projets selon les critères suivants :

1. Présence et efficience de l'évaluation conjointe.
2. Cohérence des compétences et objectifs au regard des contenus du projet.
3. Pertinence des activités envisagées en direction des élèves et cohérence du partage des tâches ; pertinence de la finalisation éventuelle.
4. Inscription du projet dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant ; lien avec la vie de la classe, de l'école et l'offre de l'environnement culturel et périscolaire.
5. Pertinence du dispositif d'évaluation des acquis des élèves.

Des situations particulières (nombreux changements dans l'équipe par exemple), clairement exposées, pourront justifier une modulation de ces critères.

A l'issue de cette analyse, les projets seront classés dans chaque arrondissement en trois groupes :

- groupe 1 : projets bien soutenus (maximum de 30 heures par classe pour l'année pour les cycles 2 & 3, et 15 heures pour le cycle 1)
- groupe 2 : projets soutenus (maximum de 15 heures par classe pour l'année)
- groupe 3 : projets non soutenus (pas de collaboration avec musicien intervenant)

Une synergie sur plusieurs classes d'un même cycle, plutôt qu'un projet à l'échelle d'une seule classe, représentera un argument favorable. Il est de même pour une liaison GS-CP.

Le nombre d'heures affecté à une école n'est pas obligatoirement maintenu d'une année à l'autre ; il est lié au(x) projet(s) de l'année en cours.

Une commission d'attribution des heures d'IMS se réunira. Elle est composée de la façon suivante :

- des représentants du Conservatoire de Lyon,
- des représentants de la Ville : conseiller et coordonnateurs PEDT,
- des CPEM (conseillers pédagogiques d'éducation musicale),
- des IEN ou leurs représentants (conseillers pédagogiques).

N'oubliez pas de

✓ Compléter la fiche action n°4

✓ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

Et de...

- classer vos projets par ordre de priorité.
- préciser si :
 - votre école est assujettie à **ouverture ou fermeture** de classes,
 - l'équipe enseignante est susceptible d'un **renouvellement important de personnes**
- prévoir l'évaluation du projet (voir fiche évaluation jointe).
Elle fera apparaître d'une part l'acquisition des compétences par les élèves et d'autre part la qualité du partenariat, la finalisation éventuelle et les conditions matérielles.

Elle devra être retournée, **conjointement** :

À prog.pedt@mairie-lyon.fr

À votre CET

À l'IEN de circonscription

Aux CPEM de circonscription

Et au Conservatoire de Lyon

En cas de difficulté ou de besoins particuliers pour la rédaction du projet, vous pouvez contacter les CPEM de vos circonscriptions respectives pour solliciter leur aide.

Pour les compétences techniques, vous pouvez aussi solliciter l'appui du musicien intervenant.

LES CHANTIERS DE LA CRÉATION

Ce projet doit être demandé pour 2 classes
de cycle 3 de la même école



I. PARTENAIRES :

- CONSERVATOIRE DE LYON margret.stumpfogger@conservatoire-lyon.fr
(04.78.15.09.64 et 06 25 11 70 70)
- DSDEN Rhône / CPEM marc.flandre@ac-lyon.fr pour Lyon 4-7-9
(04.72.80.69.96) benoit-mar.catala@ac-lyon.fr Lyon 2-8
florence.mewton@ac-lyon.fr pour Lyon 1-3-5-6

II. DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

L'Orchestre national de Lyon, le Conservatoire de Lyon, la Ville de Lyon et la Direction Académique du Rhône, s'engagent auprès des élèves des écoles primaires de la Ville de Lyon dans un projet artistique ambitieux mêlant la pratique musicale et la découverte d'une institution musicale professionnelle.

La création musicale en relation avec le monde de l'orchestre est le vecteur de ce projet.

Le projet concerne 3 écoles de la Ville de Lyon soit 6 classes (2 classes/école)

Les **objectifs musicaux et pédagogiques** sont définis avec la Direction Académique du Rhône. Les élèves, au centre du dispositif, mettent en œuvre les compétences requises dans le socle commun de connaissances défini par l'Éducation nationale.

L'Orchestre national de Lyon assume la responsabilité artistique du projet et la coordination globale de celui-ci.

Pour les trois écoles, un **compositeur** est sollicité pour écrire une partition pour chaque école et un groupe de **musiciens de l'Orchestre national de Lyon**.

Les **musiciens intervenants du Conservatoire de Lyon** animent chaque semaine des ateliers dans les classes ; soit seuls, soit avec les musiciens de l'Orchestre national de Lyon et avec le compositeur.

Les **CPEM** assurent le suivi pédagogique du projet auprès des enseignants.

Une **classe musicale** est organisée pour chaque groupe sur le principe des classes-découvertes. L'Orchestre national de Lyon accueille chacune des classes en résidence à l'Auditorium de Lyon pendant une semaine.

Ce cheminement de création musicale aboutit en fin d'année à la présentation en concert par les enfants et les musiciens de l'Orchestre national de Lyon des trois œuvres créées par le compositeur. **Deux concerts** (une séance scolaire, une tout public) sont programmés le même jour par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

III. MODALITES DE FINANCEMENT :

- La participation financière incombe aux différents partenaires.
- Les écoles doivent prévoir le financement des transports.

IV. PROCEDURE DE DEMANDE

✓ Compléter la fiche action n°4

✓ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

Pour la rédaction du projet, **contacter impérativement les CPEM** des circonscriptions concernées.

Projets Immersifs



Ces projets s'adressent aux classes **de cycle 3**.

Certains d'entre eux peuvent aussi inclure des CE2, notamment en cas de classes doubles CE2-CM1.

Suite à la réussite des expérimentations conduites en 2020-21 et 2021-22, la Ville de Lyon, la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône et le Conservatoire de Lyon souhaitent poursuivre et élargir les possibilités de travailler sur des projets d'Education Artistique et Culturelle en école élémentaire par le moyen de projets immersifs mobilisant plusieurs acteurs et leurs compétences artistiques : musiciens intervenants, enfants et enseignants de l'école élémentaire, le cas échéant d'autres intervenants spécialisés présents dans l'école (danse, théâtre, arts plastiques et visuels...). En cohérence avec le PEdT et les programmes de l'Education Nationale, ces projets immersifs comprennent des **temps de pratique intensive** avec les **enfants** (journées et demi-journées) ainsi que des **temps de pratique** entre **adultes**, permettant aux enseignants de conduire en autonomie des séances dans leurs classes, en alternance avec les musiciens intervenants. 10 propositions sont faites pour 2022-23. Ces projets immersifs répondent à un **contenu et un calendrier précis**, auquel l'ensemble des acteurs **s'engage en déposant la présente fiche avec son annexe technique**.

Les fiches descriptives détaillées pour les projets d'immersion sont présentées ci-après.

Prenez en connaissance avant de candidater ! Pour toute question portant sur les contenus artistiques et les modalités de mise en place des projets immersifs contactez margret.stumpfogger@conservatoire-lyon.fr

I. PARTENAIRES :

- CONSERVATOIRE DE LYON margret.stumpfogger@conservatoire-lyon.fr
(04.78.15.09.64 et 06 25 11 70 70)
- DSDEN Rhône / CPEM marc.flandre@ac-lyon.fr pour Lyon 4-7-9
(04.72.80.69.96) benoit-mar.catala@ac-lyon.fr Lyon 2-8
florence.mewton@ac-lyon.fr pour Lyon 1-3-5-6

Projet d'immersion avec des artistes intervenant.e.s du Conservatoire (musique, danse)

| | |
|---------------------------|--|
| Intitulé du projet | Bal folk |
| Contenu artistique | <p>Apprendre un répertoire intemporel de danses traditionnelles et chants à danser. S'en inspirer pour inventer ses propres formes et figures. Vivre un bal intergénérationnel.</p> <p><u>Rencontre artistique</u> : Bal animé en direct par les musicien.nes intervenant.es</p> <p><u>Pratique artistique enfants et adultes</u> : Ateliers chants et danse avec les enseignant.e.s. Ateliers chants et danse avec les enfants Ateliers de création, nourrie par ces pratiques Bal partagé avec les enfants et leurs familles, les enseignant.e.s, les musicien.ne.s intervenant.e.s (sous réserve de conditions sanitaires le permettant).</p> <p><u>Construction de connaissances et de compétences dans différents domaines</u> : musique (reconnaissance de thèmes, structures rythmiques et formules mélodiques, chant) ; repères spatiaux et corporels (danser, se repérer dans l'espace et dans le groupe) ; vivre ensemble (partager la scène) ; création (inventer collectivement de nouvelles formes et figures)</p> |
| Classes concernées | 3 classes en cycle 2 ou 3 classes en cycle 3 (pour 1 bal commun) |
| Séances par classe | 15 |
| Calendrier | <p>Préparation entre mars et avril Quinzaine immersive du 22 mai au 2 juin 2023 OU du 29 mai au 10 juin 2023 (à déterminer avec le conservatoire)</p> |
| Déroulement/étapes | <p>Temps préalable (en amont du temps fort avec élèves) : 3 ateliers méridiens (12:45-13:45) de pratique partagée avec les enseignant.e.s concerné.e.s. Choix et apprentissage de chansons et de danses ; mise à disposition de supports audio, vidéo et papier.</p> <p>Semaine 1 Jour 1 (matin) Séances de travail chant/danse conduites par les musicien.ne.s intervenant.e.s (2x1h par classe) Jour 2 Séance répétition, écoute ou visionnage conduite en autonomie par les enseignant.e.s (1h par classe, horaire au choix) Jour 3 (matin + après-midi) Matin : Séances de travail chant/danse conduites par les musicien.ne.s intervenant.e.s (2x1h par classe) Après-midi : Séances rencontres par 2 classes regroupées (classes A/B, B/C, A/C) (1,5h par classe)</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Jour 4 Séance répétition, écoute ou visionnage conduite en autonomie par les enseignant.es. (1h par classe, horaires au choix)</p> <p>Semaine 2 Jour 5 (matin et après-midi) : comme Jour 3 Jour 6 : comme Jour 2 Jour 7 (matin et après-midi) : comme Jour 3 Jour 8 (après-midi) Installation de la salle Répétition déroulement (2,5h) Bal partagé avec parents (1,5h)</p> |
| Ateliers de pratique avec les enseignant.es | <p>Travail ciblé en fonction des compétences et des besoins des enseignants (centré sur les contenus du projet) afin de leur permettre de conduire des séances de travail en alternance avec les musicien.nes intervenant.es et de prolonger la pratique après le bal.</p> <p><u>Mouvements et chants à reprendre avec les élèves</u> : initiation de base à la conduite d'un apprentissage vocal (échauffement vocal, gestes de départ) ; figures dansées ; travail sur le déplacement et la présence scénique</p> <p><u>Découverte et interprétation des chants et danses</u></p> |
| Conditions techniques | |
| A fournir par l'école : | |
| Locaux | Une salle dans l'école pouvant accueillir 3 classes pour les répétitions, disponible durant toute la durée du projet + une salle (ou une cour) pouvant accueillir les 3 classes et leurs invités pour le bal final, dans l'école ou à proximité ; à trouver en concertation et avec l'aide du Conservatoire |
| Instruments | Clavier (si possible) |
| Équipement son | Un appareil pour diffuser des play-backs dans chaque classe (TBI...) ou lors des séances (petit enceinte ou poste) |
| Autre matériel | Rallonges électriques et prises multiples |
| Atout pour le projet | Présence d'un.e enseignant.e instrumentiste et/ou pratiquant la danse en amateur |
| Fournis par le conservatoire : | |
| Instruments | Instruments pour accompagnement |
| Équipement son | Équipement pour la sonorisation des instruments (amplis, micros, cablages...) ; le cas échéant équipement lumière |
| Autre matériel | Pupitres et stands guitare en complément |
| Intervenant.es | 3 musicien.nes intervenant.es (éventuellement présence de 2 selon les moments) |
| Régie | 1 personne pour la générale et le concert |

Projet d'immersion avec des artistes intervenant.e.s du Conservatoire (musique, danse)

| | |
|---------------------------|--|
| Intitulé du projet | Concert chansons « Fonds de l'Air » |
| Contenu artistique | <p>Interprétation de chansons du répertoire « Fonds de l'Air » par des enfants et leurs enseignant.es, accompagnées en direct par des musiciens-instrumentistes dans des styles variés.</p> <p><u>Rencontre artistique</u> : Concert initial donné par les musicien.nes intervenant.es.</p> <p><u>Pratique artistique enfants et adultes</u> : Ateliers d'interprétation vocale et scénique avec les enseignant.es. Séances d'interprétation vocale et scénique avec les enfants. Concert final donné par les enfants, les enseignant.es et les musicien.nes intervenant.es, en interne à l'école pour les classes en cycle 2.</p> <p><u>Construction de connaissances et de compétences dans différents domaines artistiques</u> : musique (connaissance d'instruments, de styles variés, du genre « chanson », de la fonction d'une partition) spectacle vivant ; notions de la régie son</p> |
| Classes concernées | 6 classes en cycle 3 (CE2 également possible) |
| Séances par classe | 15 |
| Déroulement/étapes | <p><u>Jour 1</u> Atelier artistique pour les enseignant.es : interprétation d'une chanson, initiation à la conduite d'un apprentissage vocal (12:45-13:45) Concert initial pour toutes les classes (1h) Séance de travail vocal et scénique conduite par les musicien.nes intervenant.es (1h)</p> <p><u>Jour 2</u> Séances de travail vocal et scénique conduites en autonomie par les enseignant.es (1h par classe, horaire au choix)</p> <p><u>Jour 3</u> Atelier artistique pour les enseignant.es : interprétation d'une chanson, initiation à la conduite d'un apprentissage vocal (12:45-13:45) Séance de travail vocal et scénique conduite par les musicien.nes intervenant.es (1-2h). Séance avec deux classes regroupées, idem (1-2h)</p> <p><u>Jour 4</u> Séances de travail vocal et scénique conduites par les enseignant.es. (1h par classe, horaires au choix)</p> <p><u>Jour 5</u> Séances avec deux classes regroupées conduites par des musicien.nes intervenant.es (1-2h)</p> <p><u>Jour 6</u> Séances de travail vocal et scénique conduite par les musicien.nes intervenant.es (1-2h). Filage avec toutes les classes (1h)</p> <p><u>Jour 7</u></p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Séances de travail vocal et scénique conduites en autonomie par les enseignant.es (1h par classe, horaire au choix)</p> <p><u>Jour 8</u></p> <p>Répétition générale (1h) et séances par classe (1h)</p> <p>Répétition adultes (12:45-13:30)</p> <p>Concert final donné par les enfants, les enseignant.es et les musicien.nes intervenant.es (1h)</p> |
| Calendrier | <p>Fonds de l'Air 1 : Quinzaine du 9-20 janvier 2023</p> <p>Fonds de l'Air 2 : Quinzaine du 6-17 mars 2023</p> |
| Ateliers de pratique avec les enseignant.es | <p>Ces ateliers visent à rendre les enseignant.es autonomes pour conduire des séances de travail dans leurs classes tout au long du projet, en alternance avec les musicien.nes intervenant.es.</p> <p>Ils leur permettront aussi d'interpréter, ensemble avec les musicien.nes intervenant.es, une chanson au concert final</p> <p><u>Exercices à reprendre avec les élèves</u> : échauffement et placement vocal ; gestes de départ ; déplacement et présence scénique;</p> <p><u>Interprétation</u> : une chanson accompagnée pour le concert ; extraits des chansons interprétées par les enfants</p> |
| A fournir par l'école : | |
| Locaux | Une salle dans l'école pouvant accueillir 6 classes pour les répétitions, disponible durant toute la durée du projet + une salle pouvant accueillir jusqu'à 12 classes pour le concert final, dans l'école ou à proximité |
| Instruments | Clavier et guitare (si possible) |
| Équipement son | Un appareil pour diffuser des play-backs dans chaque classe (TBI...) |
| Autre matériel | 6 pupitres, stand guitare, rallonges électriques et prises multiples |
| Atout pour le projet | La présence d'au moins un.e instrumentiste confirmée dans l'équipe enseignante |
| Fournis par le conservatoire : | |
| Instruments | Instruments pour accompagnement |
| Équipement son | Équipement pour la sonorisation des instruments (amplis, micros, cablages...) le cas échéant équipement lumière |
| Autre matériel | Pupitres et stands guitare en complément |
| Intervenant.es | 6 Musicien.nes intervenant.es |
| Régie | 1 personne pour le concert initial et pour la générale et le concert final |

Projet d'immersion avec des artistes intervenant.es du Conservatoire (musique, danse)

| | |
|---------------------------|---|
| Intitulé du projet | Création de chansons |
| Contenu artistique | <p>Enregistrement d'un disque contenant des chansons inventées avec des classe en cycle 3. Le texte sera écrit en classe avec l'enseignante et mis en musique avec un musicien intervenant.</p> <p>Présentation en « live » de ces créations aux autres classes de l'école.</p> <p><u>Rencontre artistique :</u> Concert initial donné par les musiciens intervenants, auteurs-compositeurs-interprètes de leurs chansons, pour les 4 classes concernées par le projet</p> <p><u>Pratique artistique :</u> Jeux vocaux et improvisation vocale ; invention rythmique et mélodique ; invention d'une forme ; choix d'un style pour l'arrangement ; interprétation en situation de scène et de studio</p> <p><u>Construction de connaissances et de compétences :</u> culture musicale autour de la chanson en tant que genre musical : lien texte/musique, fonction et caractéristiques d'un arrangement, connaissance de divers styles musicaux</p> |
| Classes concernées | 4 classes en cycle 3 ayant des prérequis musicaux (CE2 également possible) |
| Séances par classe | 20 |
| Calendrier | Temps préparatoires avec les enseignants en novembre-décembre ; Semaine préparatoire avec les élèves du 12 au 16 décembre 2022; Quinzaine immersive du 23 janvier - 4 février 2023 |
| Déroulement/étapes | <p>1 - Atelier adultes (1h, pause méridienne) : lundi 7 novembre 2- Séance conduite en autonomie par les enseignant.es (1h par classe, horaire au choix) 3 - Atelier adultes (1h) et concert initial (1h) : lundi 5 décembre 4 - Séances conduites en autonomie par les enseignant.es (2h par classe, horaire au choix) entre décembre janvier ; production des textes à mettre en musique</p> <p><u>Semaine préparatoire avec les élèves du 12 au 16 décembre 2022</u> <u>Travail vocal préparatoire autour de l'improvisation</u> 5 et 7 - Séances de travail conduites par les musiciens intervenants (1h par classe) : lundi 12 et jeudi 15 décembre 6 et 8 Séances conduites en autonomie par les enseignant.es (1h par classe, horaire au choix) : mardi 13 et vendredi 16 décembre</p> <p><u>Quinzaine immersive</u> <u>Semaine 1</u> 7 et 9 - Séances de travail conduites par les musiciens intervenants (1h par classe) : lundi 23 janvier et jeudi 26 janvier 8 et 10 - Séances conduites en autonomie par les enseignant.es (1h par classe, horaire au choix) : mardi 24 et vendredi 27 février <u>Semaine 2</u> 11 - Séances de travail conduites par les musiciens intervenants (1h par classe) : lundi 30 janvier 12 - Séances conduites en autonomie par les enseignant.es (1h) et séances avec deux musiciens intervenants (1h par classe) : mardi 31 janvier 13 – (Journée) Répétition et enregistrement de chaque chanson : jeudi 2 février (1h par classe avec les deux musiciens intervenants)</p> |

| | |
|--|--|
| | 14- Mise en espace dans le lieu du concert et filage (2h, les 4 classes réunies en matinée). Répétition générale ouverte à d'autres classes de l'école (1h l'après-midi) et concert devant les familles le soir (1h) : Vendredi 3 février |
| Ateliers de pratique avec les enseignant.es | Travail ciblé en fonction des compétences et des besoins des enseignants, en rapport avec les contenus du projet ; apport de matériel pédagogique : écoutes de référence, dispositifs et cahier des charges pour l'écriture de textes. <u>Exercices à reprendre avec les élèves</u> : échauffement corporel et vocal ; jeux vocaux/improvisation vocale ; écoute analytique de chansons fournies <u>Interprétation</u> : Apprentissage d'une chanson commune |
| Atout pour le projet | La présence d'au moins un.e musicien.ne amateur.e dans l'équipe enseignante. |
| Conditions techniques | |
| A fournir par l'école : | |
| Locaux | 1 salle acoustiquement adaptée à la pratique et l'enregistrement musical + 1 espace pour réunir 6-7 classes pour une représentation. Salle de spectacle mettant en valeur le projet (en concertation et avec l'aide technique du Conservatoire). |
| Instruments | Piano (clavier) |
| Équipement son | Système de diffusion |
| Autre matériel | Multi-prise, rallonge, 2 stands guitare, 2 pupitres |
| Fournis par le conservatoire : | |
| Instruments | Guitares + systèmes d'amplification Clavier le cas échéant |
| Équipement son | Matériel d'enregistrement |
| Autre matériel | Pupitres et stands guitare si non-fournis par l'école |
| Intervenant.es | 2 musicien.nes intervenant.es |
| Régie son | 1 personne pour l'enregistrement |

Projet d'immersion avec des artistes intervenant.es du Conservatoire (musique, danse)

| | |
|---------------------------|---|
| Intitulé du projet | Musiques et danses de Guinée Conakry |
| Contenu artistique | <p>Réalisation d'une création alliant percussions et danse, nourrie du répertoire traditionnel de Guinée Conakry</p> <p><u>Rencontre artistique</u> : spectacle initial donnée par les deux musicien.nes-intervenant.es conduisant le projet</p> <p><u>Pratique artistique enfants et adultes</u> : Immersion dans la tradition des percussions et des chants d'Afrique de l'ouest (Guinée Conakry) et dans des mouvements corporels issus de danse traditionnelles. Rythmes et mouvements pourront être combinés l'un à l'autre selon l'inspiration, la créativité, le potentiel des enfants. Pratique d'instruments de percussion (« doum doum ») : fûts cylindriques en bois sur lesquels sont tendues des peaux de vaches, frappés avec des bâtons en bois et joués debout pour allier le jeu rythmique à la danse. Démarche de création en lien avec ce matériau de base. L'idée est d'intégrer au répertoire apporté des mouvements et/ou rythmes proposés par les enfants et mis en forme par l'intervenant.e.</p> <p><u>Construction de connaissances et de compétences dans différents domaines culturels et artistiques</u> : interculturalité et découverte du monde ; connaissance d'un répertoire et d'une culture spécifique. Le lien peut être fait avec un conte traditionnel, de la littérature enfantine correspondante. La présence de parents d'élèves originaires de Guinée Conakry ou un projet de correspondance avec des enfants de ce pays sont des atouts pour ce projet.</p> |
| Classes concernées | 2 classes de cycle 3 |
| Séances par classe | 30 séances |
| Calendrier | Préparation entre décembre et mars Quinzaine immersive du 20 mars au 31 mars 2023 |
| Déroulement/étapes | <p>Spectacle initial en décembre</p> <p>3 ateliers adultes d'une heure (pause méridienne) en janvier-février-mars avec la/les musiciennes intervenantes, suivis à chaque fois d'une séance réalisée en autonomie par les enseignants avec leur classe.</p> <p>Semaine 1 Jour 1, 2, 3, 4 Séances de 1,5h par classe avec les MI et de 1h par classe avec les enseignant.es</p> <p>Semaine 2 Jour 5, 6 (comme Jour 1,2,3,4) Séances de 1,5h par classe avec les MI et de 1h par classe avec les enseignant.es</p> <p>Jour 7 Regroupement des deux classes pour une séance commune de 3h avec les MI.</p> <p>Jour 8 Regroupement des deux classes pour une séance commune de 1,5h avec les MI et 1h de répétition générale devant d'autres classes de l'école</p> <p>Restitution en début de soirée</p> |

| | |
|--|---|
| Ateliers de pratique avec les enseignant.es | <p>Travail ciblé en fonction des compétences et des besoins des enseignants, en rapport avec les contenus du projet. Ces ateliers de pratique rythmique, corporelle et vocale visent à rendre les enseignant.es aptes à conduire des séances de travail dans leurs classes tout au long du projet. Il y aura un apport de matériel pédagogique (livres, audios, vidéos...) sur le contexte culturel, les instruments utilisés, les bandes sonores des chants...</p> <p><u>Exercices à reprendre avec les élèves</u> : échauffements corporels, travail de la détente, la concentration, la conscience de son enveloppe corporelle ; dispositifs pour travailler la pulsation, la coordination, l'écoute du groupe ; pour inciter les enfants à improviser rythmiquement, corporellement et faire des propositions.</p> <p>Apprentissage de quelques mouvements dansés traditionnels et de rythmes de base en percussions corporelles. Apprentissage des chants. Temps d'expérimentation et de création avec les bâtons.</p> |
| Conditions techniques | |
| A fournir par l'école : | |
| Locaux | <p>Une salle adaptée à la pratique de la danse et des percussions, disponible pendant les deux semaines d'immersion. (Exemple : salle d'évolution avec revêtement plastique) + une salle pouvant accueillir les deux classes et leurs familles pour la restitution finale comprenant notamment un espace scénique permettant de mettre en valeur le travail effectué, dans l'école ou à proximité de celle-ci.</p> <p>Un lieu de stockage sécurisé pour laisser le matériel sur place (2^{m3} environ).</p> <p>Questions à résoudre en concertation avec le Conservatoire.</p> |
| Instruments | Une paire de bâtons par enfants (tourillons de hêtre lisse 10mm d'une longueur de 30 cm environ, à préciser avec les MI) |
| Un atout pour le projet | La venue de musiciens guinéens pour jouer lors du spectacle de présentation |
| Fournis par le conservatoire : | |
| Instruments | 10 doun doun (instruments à percussion) |
| Équipement son | 1-2 micros voix pour solistes + système d'amplification |
| Autre matériel | Équipement lumières de spectacle |
| Intervenant.es | <p>1 musicien.ne intervenant.e référent.e</p> <p>1 musicien.ne intervenant.e pour accompagner instrumentalement les séances de travail.</p> |
| Autres | Partenariat envisagé avec des élèves percussionnistes pour l'accompagnement du spectacle final. |
| Régie | Lumières le jour du spectacle. |

Projet d'immersion avec des artistes intervenant.e.s du Conservatoire (musique, danse)

| | |
|---------------------------|--|
| Intitulé du projet | Narration sonore |
| Contenu artistique | <p>Exploration sonore et création de narration à partir d'objets du quotidien, petites percussions et piano</p> <p><u>Rencontre artistique</u> : Concert initial donné par la musicienne intervenante. Piano, petites percussions et objets du quotidien.</p> <p><u>Pratique artistique enfants et adultes</u> :</p> <p>Ateliers d'exploration sonore et de création avec les enseignant.es.</p> <p>Ateliers de création sonore, littéraire et visuelle avec les enfants.</p> <p>Rencontre-partage final entre les enseignant.es, les deux classes et la musicienne intervenante</p> <p><u>Construction de connaissances et de compétences dans différents domaines artistiques</u> : (musique) le phénomène naturel du son, les paramètres du son, compositions contemporaines, initiation à l'écologie sonore), (écriture) poésie et récit (danse, arts plastiques) geste corporel et graphique</p> |
| Classes concernées | 2 classes en cycle 3 (CE2 également possible) |
| Séances par classe | 15 |
| Calendrier | <p>Narration sonore 1 : Préparation en novembre ; semaine immersive en janvier ou février (à déterminer avec le conservatoire)</p> <p>Narration sonore 2 : Préparation en mars ; semaine immersive entre mars-juin (à déterminer avec le conservatoire)</p> |
| Déroulement/étapes | <p><u>1- Jour 1</u></p> <p>Atelier exploration sonore pour les enseignant.es : présentation du jeu Toccatam, démonstration, initiation à la création d'une petite séquence avec des objets usuels (12:45-13:45) et amorce de passerelles avec un autre domaine artistique au choix selon les compétences.</p> <p>Concert initial pour les 2 classes par la musicienne intervenante (1h)</p> <p>Séance de travail d'observation du son dans l'école (classe et alentours) conduite par la musicienne intervenante (1h); notion de paysage sonore. Premiers éléments de codage : couleur, forme, organisation</p> <p><u>2 - Jour 2</u></p> <p>Séance d'exploration sonore conduite en autonomie par les enseignant.es (1h par classe, horaire au choix) ; choix d'un thème en rapport avec la vie de classe ; support possible : livre R.Murray Schafer, « Le son bien entendu ! »</p> <p><u>3-Jour 3</u></p> <p>Mini-concert par la musicienne intervenante</p> <p>Séance en classe entière dans une même salle, un groupe avec l'enseignant.e, l'autre avec la MI. (En cas de difficulté, la MI peut aider).</p> <p>Exploration sonore à partir du jeu Toccatam ; les gestes de l'exploration sonore, le vocabulaire du son, initiation au codage. Initiation à l'écoute active, conduite par la MI et l'enseignant.e (2h)</p> <p>Atelier adultes : comment développer une idée musicale ?</p> <p><u>4-Jour 4</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sortie en extérieur pour observation et enregistrement des paysages sonores (1h) - Atelier sonore pour les enseignant.es ; création et répétition d'une petite séquence qui sera présentée aux élèves (12:45-13:45) |

| | |
|--|--|
| | <p>- Séance de travail sur le son, conduite par la MI : exploration sonore en lien avec la danse, poésie, dessin...(1h) Diffusion d'exemples de narration sonore pour le groupe-classe A (1h) <u>5-Demi-journée, jour 5</u></p> <p>- Séance conduite en autonomie par les enseignant.e.s: développement et répétition des créations ; rédaction de témoignages sur le vécu des enfants à propos du son.</p> <p>- Atelier adultes : répétition de la séquence sonore avec la musicienne ; récapitulation des éléments d'installation pour la rencontre-partage</p> <p>- Séance en classe entière conduite par la musicienne intervenante. Diffusion d'exemples de narration sonore pour le groupe-classe B. (1h) <u>6-Demi-journée, jour 6</u></p> <p>Séance avec la musicienne intervenante : le phénomène du son, d'après une émission sur internet, pour un groupe de volontaires (1h)</p> <p>- Atelier adultes : répétition de la séquence sonore.</p> <p>Mise en commun du travail des deux classes : installation, filage et rencontre-partage (2h) <u>7-demi-journée, jour 7</u></p> <p>Atelier et bilan détaillé avec les enseignant.es (12h45-13h45)</p> <p>Atelier et bilan avec les enfants en groupe classe, visionnage vidéo</p> <p>Mini concert avec artiste associé.e pour donner de nouvelles pistes ; échanges</p> |
| Ateliers de pratique avec les enseignant.es | <p>Travail ciblé en fonction des compétences et des besoins des enseignants, en rapport avec les contenus du projet. Ces ateliers visent à les rendre autonomes pour conduire des séances de travail en parallèle ou en alternance avec la musicienne intervenante. Ils leur permettront aussi de créer des séquences sonores avec les enfants.</p> <p><u>Exercices à reprendre avec les élèves</u> : d'après le livre R.Murray Schafer, « Le son bien entendu ! » : jeux sur le son, jeux de rythme, correspondances avec d'autres domaines artistiques</p> |
| A fournir par l'école : | |
| Locaux | Une salle dans l'école pouvant accueillir 2 classes, assises par terre, disponible le vendredi 7 janvier + une salle de travail dans l'école pouvant accueillir 2 classes ; piano ou clavier en bon état |
| Instruments | Clavier et petites percussions ; boîte à tonnerre, balais de batterie |
| Équipement son | Une enceinte amplifiée (avec câble mini jack) |
| Autre matériel | TBI dans les classes concernées |
| Atout pour le projet | Projet basé sur la recherche, l'expression et la perception; c'est un format alternatif, intimiste ; l'accent est mis davantage sur le vécu, moins sur le rendu. Il comporte de nombreux rôles différents pour les enfants. |
| Fournis par le conservatoire : | |
| Instruments | Clavier ou piano, handpan en ré mineur |
| Équipement son | Équipement complémentaire pour la diffusion d'enregistrements lors du partage final. |
| Intervenant.es | 1 musicienne intervenante pour le projet global, un.e deuxième MI ou autre artiste associé.e pour le dernier mini-concert |

Projet d'immersion avec des artistes intervenant.e.s du Conservatoire (musique, danse)

| | |
|--------------------------------|---|
| Intitulé du projet | OMNI : (Objet Musical Non Identifié) |
| Contenu artistique | <p>Création et enregistrement d'un objet musical à partir d'histoires proposées par les musiciens intervenants, à l'aide de la voix, d'instruments acoustiques et électroniques.</p> <p><u>Rencontre artistique</u> : performance musicale initiale sur des instruments acoustiques et électroniques (<i>looper</i>, pédales à effet...) par les trois musiciens- intervenants conduisant le projet</p> <p><u>Pratique artistique enfants et adultes</u> : Chaque classe choisit une histoire parmi les histoires proposées par les musiciens intervenants, celle-ci servira de point de départ à la création d'une pièce musicale. Ateliers de pratique: instrumentale, vocale et électronique pour aboutir à un enregistrement.</p> <p><u>Construction de connaissances et de compétences dans le domaine artistiques</u> : Notions des techniques de mixage, ajout d'effets (reverb, delay, distorsion, filtres...), copier/coller, sampler...au service de la création d'un objet musical propre à chaque classe. (Le montage et le mixage sont assurés par les musicien.nes <u>intervenant.es</u>.)</p> |
| Classes concernées | 3 classes en cycle 3 |
| Séances par classe | 15 |
| Calendrier | Du lundi 16/01 au lundi 30/01 2023 |
| Déroulement/ étapes | <p><u>Jour 1 (lundi)</u> Concert initial pour toutes les classes (1h), suivi d'une séance d'une heure pour chaque classe pour lancer la création (1h). Atelier artistique pour les enseignant.es : mise en musique d'un texte court (1h, pause méridienne) Séances conduites en autonomie par les enseignants. Durant la matinée et le temps de midi le musicien intervenant aura donné des recommandations pour aider au processus de création.</p> <p><u>Jour 2 (mardi)</u> Séance conduite en autonomie par les enseignant.es (1h, horaire au choix)</p> <p><u>Jour 3 (jeudi)</u> Séances conduites par les musicien.nes intervenant.es (2x1h par classe en matinée) Atelier artistique pour les enseignant.es (pause méridienne) Séance en après-midi pour les classes A et B (1h par classe).</p> <p><u>Jour 4 (vendredi)</u> Séance conduite en autonomie par les enseignant.es (1h, horaire au choix)</p> <p><u>Jour 5 (mardi)</u> Séances conduites par les musicien.nes intervenant.es (2x1h par classe en matinée). Séances en après-midi pour les classes B et C (1h par classe).</p> <p><u>Jour 6 (jeudi)</u> Séance conduite en autonomie par les enseignant.es (1h, horaire au choix)</p> <p><u>Jour 7 (vendredi)</u> Séances conduites par les musicien.nes intervenant.es (2x1h par classe en matinée). Séances en après-midi pour les classes A et C (1h par classe). Durant le week-end les musicien.nes intervenant.es finalisent le mixage des trois créations musicales.</p> |

| | |
|---|---|
| | <p><u>Jour 8 (lundi après-midi)</u></p> <p>Une restitution sous forme d'écoute sera organisée pour les trois classes concernés, suivi d'un temps de retour et de bilan fait avec les élèves.</p> |
| Ateliers de pratique avec les enseignant.es | <p>Ces ateliers de pratique visent à rendre les enseignant.es aptes à conduire des séances de travail dans leurs classes pour accompagner le processus de création, en le vivant d'abord pour eux-mêmes : Comment mettre en musique une intention, une émotion, une ambiance ? Comment construire un récit musical allant au-delà du bruitage ? Des supports pédagogiques (exemples audio, références d'écoute....) seront fournis.</p> |
| Conditions techniques | |
| A fournir par l'école : | |
| Locaux | Trois salles sans tables (ou salles de classe aménagées pour la circonstance) |
| Instruments | Tout ce que l'école possède |
| Equipement son | Une enceinte amplifiée (avec câble mini jack) |
| Autre matériel | TBI dans les classes concernées |
| Un atout pour le projet | Appétence d'un.e enseignant.e pour l'enregistrement et/ou la vidéo Ecole possédant un ou des enregistreurs numériques |
| Fournis par le conservatoire : | |
| Instruments | <p>Percussions à lames (xylophones, métallophones, carillons) et autres, en complément du parc instrumental de l'école</p> <p>2 Loopers + enceintes de diffusion</p> <p>3 microphones + pieds</p> <p>Petite table de mixage</p> |
| Equipement son | <p>3 enregistreurs numériques</p> <p>1 système de diffusion portable : petit ampli, ou petite paire d'enceintes amplifiées</p> |
| Intervenant.es | 3 musiciens intervenants |

Projet d'immersion avec des artistes intervenant.e.s du Conservatoire (musique, danse)

| | |
|--|--|
| Intitulé du projet | Rock 3 Rock ! |
| Contenu artistique | <p>Plonger six classes dans l'univers du rock par la rencontre, la découverte, la pratique, la création.</p> <p><u>Rencontre artistique :</u> Un moment de concert, animé par les 3 musiciens intervenants, permettra aux enfants de rencontrer des musiciens de rock qui pourront partager leur expérience.</p> <p><u>Pratique artistique :</u> un travail ludique mais exigeant pour lâcher la voix par des jeux vocaux rock'n roll et blues, des vocalises sur des grands morceaux du rock, des chants en anglais et français, des soli et des chœurs pour un morceau choisi. Le rythme du rock et ses sensations : avec des instruments de percussions et avec le corps (pas de danse, chorégraphies, jeux de déplacements, percussions corporelles, petites percussions disponibles dans l'école) Les instruments spécifiques au rock : chaque enfant pourra essayer en petit groupe les instruments de ce style (guitare électrique, batterie, micro, synthé...).</p> <p><u>Création artistique :</u> gimmicks vocaux, jingles rock, une chanson entière, une chorégraphie pour le concert final donnée par les enfants devant un public</p> <p><u>Construction de connaissances et de compétences par la découverte :</u> les caractéristiques rythmiques et instrumentales ; l'écoute et l'étude de l'évolution du rock de ses origines à nos jours ; messages véhiculés par les artistes de ce courant.</p> |
| Classes concernées | 6 classes en cycle 3 (possibilité CE2) |
| Séances par classe | 30 |
| Calendrier | Temps forts en octobre (2 jours complets) et décembre (3 jours complets) ; séances hebdomadaires entre septembre et décembre |
| Déroulement/étapes | <p><u>1^{ère} période (rentrée à Toussaint) :</u> 2 séances hebdomadaires par classe le 19/09 ; 26/09 (lundi après-midi et mardi) 2 jours complets : fin septembre ou début octobre 2 séances hebdomadaires par classe en octobre</p> <p><u>2^{ème} période (Toussaint à Noël) :</u> 5 séances hebdomadaires par classe (lundi après-midi et mardi) du 7/11 au 5/12 3 jours complets (avec concert final le jeudi) : lundi 12, mardi 13, jeudi 15 décembre Vendredi 16 décembre en matinée : bilan avec les élèves</p> |
| Ateliers de pratique avec les enseignant.es | <p>3h d'atelier : 3 lundis en octobre/novembre de 12h30 à 13h30. Ces ateliers de pratique rythmique, corporelle et vocale visent à rendre les enseignante.s autonomes pour conduire des séances de travail dans leurs classes tout au long du projet. Il y aura un apport de matériel pédagogique (histoire du rock, paroles des chants, playbacks, dispositifs d'écriture, playlist de vidéos et d'écoutes)</p> <p><u>Exercices à reprendre avec les élèves :</u> échauffement vocal ; jeux vocaux en lien avec le rock (les timbres, le skat, les gimmick vocaux) ; passages ciblés d'une chanson (exemple: précision et justesse d'un refrain) ; la posture du chanteur/de la chanteuse) ; passages ciblés d'une chanson (exemple : précision et justesse d'un refrain)</p> |

| | |
|---------------------------------------|--|
| | Jeux rythmiques pour ressentir la pulsation, travailler la coordination motrice, mémoriser des rythmes qui seront appris par les enfants <u>Apport de dispositifs d'écriture</u> : jeux d'écriture, exemples de chansons blues/rock écrites par des enfants, méthodologie pour l'écriture de chansons... <u>Interprétation</u> : Apprentissage d'une chorégraphie simple, mise en situation corporelle |
| Atout pour le projet | La présence d'au moins un.e instrumentiste dans l'équipe enseignante. Toute pratique, même amateur, est un plus. |
| A fournir par l'école : | |
| Locaux | 1 salle adaptée à la musique + 1 espace pour réunir 6 classes |
| Instruments | Toutes les percussions seront les bienvenues + un piano (clavier) |
| Équipement son | Enceintes avec prise mini-jack ou système de diffusion puissant |
| Autre matériel | Multi-prise, rallonge, stand guitare, pupitre |
| Fournis par le conservatoire : | |
| Instruments | Batterie, guitare électroacoustique Ampli guitare électrique, ampli basse Looper 3 micros + pieds |
| Équipement son | Sonorisation lors du 1 ^{er} temps fort en octobre, et à la fin du projet pour la répétition et le concert (+ régisseur son du CRR) |
| Autre matériel | Pupitre et stand guitare (si non-fournis par l'école) |
| Intervenant.es | 3 musicien.nes intervenant.es |
| Régie | Régie son et lumières: 1 personne pour l'installation du matériel le 1 ^{er} jour d'immersion/ régie son pour le concert découverte + transport du matériel 1 personne pour la répétition générale et le concert final |
| Représentation publique | Salle de spectacle mettant en valeur le projet |

Projet d'immersion avec des artistes intervenant.es du Conservatoire (musique, danse)

| | |
|---------------------------|---|
| Intitulé du projet | Traditions musicales persanes |
| Contenu artistique | <p>Apprentissage d'un répertoire inspiré des cultures musicales traditionnelles de l'Iran alliant le chant, les percussions et la danse ; création à partir de quelques éléments de base</p> <p><u>Rencontre artistique</u> : Spectacle initial donné par le musicien- intervenant conduisant le projet, accompagné par d'autres artistes iraniens professeurs à l'Institut des Musiques Persanes de Lyon.</p> <p><u>Pratique artistique enfants et adultes</u> :</p> <p>Immersion dans la tradition des percussions et des chants de l'Iran et de sa poésie (le chant, le rythme et la musique sont toujours étroitement liés et interdépendants les uns des autres).</p> <p>- Rythmes et mouvements pourront ensuite être combinés l'un à l'autre selon l'inspiration, la créativité, le potentiel des enfants.</p> <p>- Pratique d'instruments de percussion (« Dayereh » et/ou « Daf ») : tambours sur cadre des traditions du Nord de l'Iran et du Kurdistan iranien.</p> <p>- Démarche de création en lien avec quelques éléments de base. L'idée est d'intégrer au répertoire apporté des mouvements et/ou rythmes proposés par les enfants en lien avec le système rythmique de la poésie persane et mis en forme par l'intervenant.</p> <p>- Apprentissage des éléments de base de la langue persane qui seront des outils pour les apprentissages des chants.</p> <p>- Partage culturel autour des traditions la Perse d'hier et de l'Iran d'aujourd'hui, en lien avec les coutumes de la vie quotidienne, les célébrations en hommage à la nature, à la poésie, au temps...</p> <p><u>Construction de connaissances et de compétences dans différents domaines culturels et artistiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interculturalité et découverte du monde - Connaissance d'un répertoire et d'une culture spécifique - De nombreux liens pourront être faits avec les contes traditionnels persans, la littérature enfantine correspondante. La présence de parents d'élèves originaires de l'Iran (ou Afghanistan) ou un projet de correspondance avec des enfants de ce pays sont des atouts pour ce projet. - Possibilité d'échanges avec une école primaire de Téhéran. |
| Classes concernées | 2 classes de cycle 3 |
| Séances par classe | 30 séances |
| Calendrier | Préparation entre novembre 2022 et mars 2023 Quinzaine immersive du 27 mars au 7 avril 2023 |

| | |
|--|---|
| Déroulement/ étapes | <p>> Spectacle initial en novembre 3 ateliers adultes d'une heure (pause méridienne) en janvier-février avec le musicien intervenant, suivis à chaque fois d'une séance réalisée en autonomie par les enseignants avec leur classe.</p> <p>> Semaine 1 : Jour 1, 2, 3, 4 Séances de 1,5h par classe avec le/la MI et de 1h par classe avec les enseignant.es</p> <p>> Semaine 2 : Jour 5, 6 (comme Jour 1,2,3,4)</p> <p>> Jour 7 Regroupement des deux classes pour une séance commune de 3h avec le/la MI.</p> <p>> Jour 8 Regroupement des deux classes pour une séance commune de 1,5h avec le/la MI et 1h de répétition générale devant d'autres classes de l'école Restitution en début de soirée.</p> |
| Ateliers de pratique avec les enseignant.es | <p>Travail ciblé en fonction des compétences et des besoins des enseignants, en rapport avec les contenus du projet. Ces ateliers de pratique rythmique, corporelle et vocale visent à rendre les enseignant.es aptes à conduire des séances de travail dans leurs classes tout au long du projet. Il y aura un apport de matériel pédagogique (livres, audios, vidéos....) sur le contexte culturel, les instruments utilisés, les bandes sonores des chants...</p> <p>Exercices à reprendre avec les élèves : Echauffements corporels, travail de la détente, la concentration, la conscience de son enveloppe corporelle ; dispositifs pour travailler la pulsation, la coordination, l'écoute du groupe ; pour inciter les enfants à improviser rythmiquement, corporellement et faire des propositions. Apprentissage de quelques mouvements dansés traditionnels et de rythmes de base en percussions corporelles. Apprentissage des chants. Temps d'expérimentation, de répétition et de création avec les instruments.</p> |
| Conditions techniques | |
| A fournir par l'école : | |
| Locaux | <p>Une salle spacieuse dépourvue de mobilier. (Exemple : salle d'évolution) + une salle pouvant accueillir les deux classes et leurs familles pour la restitution finale comprenant notamment un espace scénique permettant de mettre en valeur le travail effectué, dans l'école ou à proximité de celle-ci.</p> <p>Un lieu de stockage sécurisé pour laisser le matériel sur place (1^m³ environ) à proximité des élèves, si possible dans les classes, pour l'aspect pratique de leur utilisation. Questions à résoudre en concertation avec le Conservatoire.</p> |
| TBI | Accès au tableau interactif de la classe pour visualiser des vidéos. |
| Instrument | Les instruments seront fournis et laissés à l'école, dans les classes concernées pour permettre aux élèves une pratique en dehors des séances avec le musicien intervenant. |
| Fournis par le conservatoire : | |
| Instruments | Un set de Dayereh/Daf |
| Intervenant.es | <p>1 musicien intervenant référent 1 artiste iranien invité pour accompagner instrumentalement le concert initial.</p> |

Graines de Lecteurs

Villa Gillet
Lyon / Auvergne-Rhône-Alpes



Ce projet doit être demandé pour

1 binôme PRÉCONSTITUÉ de 2 classes : 1 classe de CM et 1 classe de 6ème

I. PARTENAIRES :

La Villa Gillet - une maison européenne et Internationale des écritures contemporaines



Lieu de débat, de création, et de dialogue, la Villa Gillet est un espace où s'entendent toutes les interrogations, les idées et les écritures contemporaines. La Villa Gillet travaille avec tout le spectre des écritures et des récits contemporains, qu'ils soient issus de la fiction, de la non-fiction, de la poésie, de la littérature jeunesse, de l'écriture sonore, ou d'autres formes d'écritures émergentes. Forte de plusieurs festivals, la Villa Gillet donne la parole aux écrivains, aux penseurs et aux artistes, pour faire de la littérature, des sciences humaines, de la philosophie, et des arts vivants, un langage commun.

Les Assises Internationales du Roman (AIR) qu'elle organise au mois de mai, réunissent chaque année des écrivains et critiques du monde entier durant une semaine autour de tables rondes thématiques, de dialogues, de lectures, et de rencontres au sein de la Villa et ses partenaires (Substances, réseau de bibliothèques, etc.)

La Direction régionale des affaires culturelles, la Direction des Services de l'Éducation Nationale du Rhône, la Délégation académiques aux arts et à la Culture, la Ville de Lyon, s'associent à la Villa Gillet pour vous proposer d'engager vos classes de cycle 3 (CM1/CM2/6e) dans le projet Graines de lecteurs associé au festival AIR.

II. DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Lecture, écriture, rencontre : une expérience vivante de la littérature



Offrir aux plus jeunes de lire de la littérature contemporaine, c'est les ouvrir à la création d'aujourd'hui, à la construction d'une culture littéraire incarnée par l'auteur qu'ils rencontrent et dont ils parcourent l'oeuvre. Le projet Graines de lecteurs offre l'opportunité aux élèves de pratiquer régulièrement des écrits de création en lien avec un auteur.

Nous vous invitons à lire tout ou partie de l'oeuvre d'un auteur jeunesse invité par la Villa Gillet avant de le recevoir dans votre classe pour que les élèves engagent avec lui l'écriture de petites histoires. Ces textes seront édités sous un format papier (mini-livres imprimés) ou numérique (booktube, podcast, bookcreator ou autre support) et publiés sur Villa Voice (www.villavoice.fr), plateforme

collaborative de la Villa Gillet. Une correspondance numérique avec l'auteur jalonnait le projet et permettra à celui-ci d'accompagner au mieux la lecture et l'éclosion des écrits des élèves.

Une grande journée de lectures et de rencontres avec les auteurs sera organisée pendant Kaleidoscope, moment festif dédié à la littérature jeunesse organisé par la Villa Gillet au mois de juin.

Chacun des 4 auteurs est associé à 4 classes constituées en binômes, soit 2 binômes sur un total de 16 classes participants au projet. 4 binômes CM-6ème (soit 8 classes) seront sélectionnés parmi les candidatures du présent appel à projet de la Ville de Lyon.

4 autres binômes (soit 8 classes) seront sélectionnés parmi les candidatures d'une procédure de pré-inscription et suite à l'appel à projet de la DAAC, s'adressant à des établissements du département du Rhône, en dehors de la Ville de Lyon.

Les auteurs de l'édition précédente : Clémentine Beauvais, Maia Brami, Gilles Abier et Rémi Courgeon

III. ETAPES DU PROJET

Formation « Organiser la lecture et l'écriture en classe ».

Une formation M@gistère vous sera proposée en début de projet et servira de plateforme de suivi des étapes du projet pour les enseignants. Ensuite, deux demi-journées de formation auront lieu en novembre et en février, animées par l'équipe médiation de la Villa Gillet et les conseillers pédagogiques de l'Académie de Lyon, qui vous accompagne tout au long de l'année.

Lecture & correspondance

La Villa Gillet accorde à chaque classe un budget de 200€ pour commander un corpus d'ouvrages de l'auteur associé. Vous êtes libres de commander tout ou partie de l'œuvre de l'écrivain que vous lirez en classe, et de mener le projet comme vous le souhaitez : c'est la grande variété des orientations de travail qui fait toute la richesse de cette aventure littéraire. S'engage ensuite une correspondance numérique entre la classe et l'auteur afin d'échanger sur les impressions de lecture et préparer l'accueil de l'auteur en classe.

Écriture & rencontre

En janvier, les écrivains viennent à la rencontre de leurs lecteurs en classe et travaillent ensemble aux pistes d'écriture d'une histoire. En mars, les histoires sont envoyées aux écrivains.

Edition & publication

En avril, les classes publient leur(s) histoire(s) dans le format de leur choix (papier ou numérique) avec l'accompagnement de l'équipe médiation de la Villa Gillet. Les petits livres seront mis en valeur par la Villa Gillet pendant le festival Kaleidoscope.

A noter : Tout au long du projet, la plateforme collaborative Villa Voice sera utilisée comme un outil de valorisation des travaux en cours des élèves.

Journée de clôture – juin 2023 (dates en cours)

Les classes sont associées au festival Kaleidoscope (mises en voix de textes, performances autour du projet etc., participation à des échanges et lectures offertes par les écrivains). Le détail de l'organisation de ce temps fort vous sera communiqué en amont par l'équipe de médiation de la Villa Gillet.

IV. PROCEDURE DE CANDIDATURE POUR LES ETABLISSEMENTS DE LA VILLE DE LYON

Candidature en 3 étapes :

- 1ere étape – jusqu'au mi-mai : s'inscrire pour manifester son intérêt envers la Ville de Lyon. La démarche doit être portée par le professeur coordinateur de **l'Ecole Primaire impliquée** dans le binôme.
- 2eme étape – saisie du dossier de candidature à l'adresse suivante :
<https://www.lyon.fr/demarche/associations/appel-projets-projet-educatif-territorial-lyonnais>
- 3eme étape -La candidature d'inscription doit être impérativement saisie par le professeur coordinateur du **Collège impliqué** et l'école élémentaire du binôme, sur la **plateforme ADAGE** de la DAAC via le portail académique ARENA dans les rubriques "Scolarité du 1er degré" et "Scolarité du 2nd degré", à **partir de mai 2022**.

-Une participation financière aux établissements scolaires participants au projet *Graines de lecteurs* à hauteur de 150€/classe.

V. PROCEDURE DE DEMANDE DE SOUTIEN DE LA VILLE DE LYON :

✓ Compléter la fiche action n°2

✓ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

Rappel : Ce projet doit être demandé pour 1 binôme PRÉCONSTITUÉ de 2 classes : 1 classe de CM et 1 classe de 6^{ème}

Ambassadeur.ices du Livre



75 ADL

Le projet ambassadeur.ices du livre pour 2022-2023

Le projet Ambassadeur.ices du Livre est ancré dans la vie des écoles de la Ville de Lyon depuis 10 ans. Malgré le contexte sanitaire des dernières années, l'action des Volontaires en Service Civique Ambassadeurs et Ambassadrices du Livre est restée solide. Ce projet se construit autour de plusieurs axes forts :

- Un **partenariat étroit entre les équipes éducatives et d'animation et les salarié.es de l'Afev** autour des missions des volontaires, en lien avec les projets d'école pour favoriser l'accès à la lecture à tous les enfants.
- Une **immersion au sein des établissements** : les volontaires effectuent leur mission "en résidence" dans les BCD, ce qui permet à la fois de donner vie à ce lieu de la vie scolaire et de faire vivre à de jeunes adultes une expérience professionnelle significative.
- Le recrutement, la **formation et un accompagnement collectif et individuel des volontaires** tout au long de l'année par l'équipe de l'Afev. Cela permet d'une part de les guider dans la construction de leur parcours d'avenir et de valorisation de leurs compétences, et de s'inscrire dans une démarche qualitative pour les écoles.

I. DESCRIPTION DU PROJET

- **L'Afev, Être Utile contre les Inégalités**

L'Afev, Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, est une Association loi 1901 créée en août 1991. Sa création procède de la volonté de lutter contre les inégalités, en créant, à côté des politiques publiques, des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes. Dans la Métropole de Lyon, l'Afev mène différents programmes d'actions qui, chacun, contribuent de façon spécifique à lutter contre les inégalités, en particulier éducatives, et à créer du lien social en mobilisant plus de 900 jeunes engagé.es chaque année (bénévoles, volontaires, kapseur.euses...)

- **Un partenariat Afev, Ville de Lyon et Éducation Nationale**

Le projet "Ambassadeur.ices du Livre" est né d'un **partenariat entre l'Afev Grand Lyon et la Ville de Lyon**. Ce dispositif permet à **des jeunes volontaires en Service civique de faire vivre les Bibliothèques Centre Documentaire (BCD)** des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Lyon afin de contribuer au développement de la relation au livre et à la lecture sur les différents temps d'accueil de l'enfant dans l'école mais également au sein de l'environnement familial.

- **Une action qui s'appuie sur les volontaires du Service civique**

Ces volontaires sont **accueilli.es par l'Afev dans le cadre du dispositif national du «Service civique»**. **Ce sont des jeunes de 18 à 25 ans qui souhaitent consacrer du temps à une mission d'intérêt général**. Cet élément a plusieurs conséquences :

- **Un recrutement sur appétence et non sur compétences.** Les volontaires sont recruté.es sur leur savoir-être, leur motivation et l'intérêt de ce projet dans leur parcours professionnel. Ce ne sont pas des professionnel.les de l'Éducation, de l'animation ou du livre.
- **Une formation aux missions.** L'Afev, en partenariat avec le Service Éducation de la Ville de Lyon, l'Éducation Nationale, la Bibliothèque Municipale de Lyon, les FRANCAS, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, l'ECRIT 69, l'ACEPP69, etc. propose aux volontaires **une formation de 120 heures** qui vise à les préparer et approfondir leur mission. Ainsi, ces dernier.es se verront proposer une période de formation initiale de plusieurs semaines, puis des formations continues tout au long de l'année durant les vacances scolaires.
- **Un accompagnement partagé entre plusieurs acteurs.** Les professionnel.les de l'Afev sont les tuteur.ices légaux.ales des volontaires. Ces tuteur.ices accompagnent les volontaires dans leur engagement citoyen, dans leur mission d'Ambassadeur.ices du Livre et dans la construction de leur projet d'avenir. Les volontaires étant "en résidence" dans un établissement scolaire, l'accompagnement est partagé avec les directions scolaires et périscolaires des écoles et les enseignant.es impliqué.es dans le projet.

- **Une intervention sur le temps scolaire**

Sur le temps scolaire, l'Ambassadeur.ice du Livre accueille un groupe d'élèves en BCD ou dans la classe de l'enseignant.e. **En utilisant les ressources de la BCD, il/elle propose des activités en résonance avec le contenu pédagogique de l'enseignant.e.** La lecture peut être individuelle et collective, en silence et à voix haute, pour les apprentissages et pour le plaisir. Elle s'articule avec l'écriture, l'écoute, la parole ou encore l'illustration. Elle peut être abordée avec différents supports : la lecture de contes, de romans, de BD, de poésie, de revues, des études documentaires, des ateliers d'écriture, de théâtre, des ateliers débats... Elle vise à faire manipuler les livres par l'élève pour que celui ou celle-ci développe son intérêt et son plaisir de lire ; pour qu'il ou elle s'acculture aux livres, aux histoires et aux différents types d'écriture ; pour qu'il ou elle travaille sur le sens et sa compréhension des textes lus, pour qu'il ou elle améliore son vocabulaire, son expression orale et écrite.

- **Le temps d'intervention par école :** celui-ci varie en fonction de chaque établissement entre 3 heures et 22 heures. Quelle que soit la situation, le projet ne permet pas de proposer un temps d'accueil hebdomadaire pour chaque élève. Il conviendra au minimum d'alterner les groupes une semaine sur deux, de prioriser les classes en fonction des projets ou d'organiser une rotation par cycle en fonction des périodes.
- **Une intervention à adapter aux capacités du ou de la volontaire.** Le groupe d'élèves peut être composé d'un maximum de 12 élèves en élémentaire et de 8 en maternelle. Dans le cas où le ou la volontaire est en difficulté dans la gestion de groupe, le nombre d'élèves sera réduit.

De la même manière, les activités seront adaptées aux capacités du ou de la volontaire. Il sera peut-être également nécessaire d'annuler la prise en charge de certains groupes si le ou la volontaire est trop en difficulté.

- **Les créneaux d'intervention par groupe d'élèves** doivent être compris entre 45 et 60 minutes en élémentaire et entre 30 et 60 minutes en maternelle. Un temps de pause d'au moins 10 minutes pour les volontaires en service civique devra être inclus en cas de succession de plus de deux groupes. Les temps de déplacement de groupes d'élèves, s'ils sont effectués par le ou la volontaire, devront être comptabilisés sur le temps d'activité scolaire et clairement identifiés dans l'emploi du temps.
- **Les volontaires ne peuvent avoir la responsabilité d'un groupe d'élèves.** Des dispositions doivent être prises pour le garantir : intervention des volontaires en classe, proximité de l'enseignant.e, présence d'un ou une Atsem, mise en place de procédés à suivre en cas de difficultés... Un document contractuel sera rempli à la rentrée scolaire entre chaque enseignant.e souhaitant bénéficier du projet et l'Afev afin de mieux encadrer cette problématique de la responsabilité.

- **Une intervention sur le temps périscolaire de la pause méridienne**

Sur la pause méridienne, la BCD est ouverte à un petit groupe d'enfants afin de leur proposer un temps calme pour favoriser leur re-mobilisation dans les apprentissages de l'après-midi. Les activités proposées visent à favoriser la pratique de la lecture-plaisir : lecture autonome, lecture offerte... Les enfants peuvent être laissés en autonomie, dans la mesure où ils ne perturbent pas la séance. En fonction des capacités des volontaires, des activités collectives plus construites en lien avec le projet pédagogique de l'ALAE peuvent être proposées.

- **La durée des activités** proposées par les volontaires est limitée à 1h30 sur chaque temps méridien afin qu'il ou elle puisse prendre une pause déjeuner ou échanger avec l'équipe enseignante. Le nombre d'interventions par semaine peut aller de une à quatre pause(s) méridienne(s) selon les établissements.
- **Les volontaires ne peuvent avoir la responsabilité d'un groupe d'enfants.** Nous recommandons fortement la mise en place d'un binôme avec un.e autre animateur.ice. Un document contractuel sera rempli à la rentrée scolaire entre chaque DAL souhaitant bénéficier du projet et l'Afev afin de mieux encadrer cette problématique de la responsabilité.
- **Une intervention à adapter aux capacités du ou de la volontaire.** Le nombre d'enfants par groupe, le temps d'intervention par créneau et le nombre d'interventions par semaine est à adapter en fonction des capacités du ou de la volontaire et de la présence d'un.e autre animateur..ice. Le nombre ne peut pas excéder 8 élèves en maternelle et 12 en élémentaire.

- **Les modalités d'inscription des enfants** dépendent du fonctionnement de l'ALAE, mais nous recommandons une inscription volontaire des enfants.
- **Le projet devra considérer l'intégration du volontaire dans l'équipe d'animation.** Ainsi, les volontaires doivent être invité.es à participer aux temps de préparation des activités. Leur présence aux réunions d'équipe devra être pensée et programmée.
 - **Une action qui vise également à favoriser la pratique du livre à la maison.**

En complémentarité avec les temps scolaires et périscolaires, les volontaires peuvent être également amené.es à participer à des initiatives visant à favoriser la pratique de la lecture à la maison. Ces activités peuvent s'articuler autour :

- **Du lien aux familles autour de la BCD :** prêt de livres aux enfants, implication des familles dans l'aide à la couverture de livres, ou dans l'aménagement du lieu, propositions aux parents de découverte de la BCD : présentation des activités réalisées avec les enfants, lectures offertes, carte culture...
- **Des projets existants dans l'école :** il est pertinent que la.e volontaire puisse être invité.e et sollicité.e à participer aux projets existants qui associent les familles dans l'école : lieux accueils parents, lien avec les associations de parents d'élèves, activités organisées avec ou pour les parents notamment celles autour du livre.
- **De projets construits en lien avec les acteurs du territoire :** la Bibliothèque Municipale et les structures socioculturelles du territoire.

II. LA SÉLECTION DES ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANT AU PROJET

Certaines conditions pour que le projet soit une réussite, tant pour les enfants et les acteurs de l'école que pour les volontaires en Service civique, doivent être réunies. Voici les critères à réunir pour que la candidature soit sélectionnée :

- **Une action qui s'inscrit dans le projet pédagogique de l'école et de l'ALAE**
- **Le projet ADL, un élément intégré à votre projet pédagogique.** L'intervention d'un.e volontaire sur le temps scolaire ou périscolaire va contribuer à favoriser un climat scolaire apaisé et favorable à l'amélioration du rapport aux livres et à la lecture des enfants. Il conviendra de préciser les attentes que vous avez pour cette intervention, de l'articuler avec votre projet pédagogique afin qu'il apporte une réelle plus-value. Tous les enfants ne pouvant pas en bénéficier, précisez les classes, les cycles ou les tranches d'âges que vous souhaitez privilégier ; identifiez les besoins auxquels peut répondre l'intervention du ou de la volontaire.

- **La BCD, l'outil incontournable du projet ADL.** La présence d'un volontaire au sein de la BCD est l'opportunité de faire vivre cet espace, de le dynamiser. C'est l'occasion de repenser le prêt de livres aux enfants, l'articulation entre les fonds de classes et celui de la BCD, l'ouverture de la BCD en dehors de la présence des volontaires, l'articulation avec les équipes scolaires et périscolaires, la place des parents dans la BCD... Le ou la volontaire peut être partie prenante dans une démarche de réorganisation ou remise en état dans la BCD ; cependant, il ou elle n'a pas pour mission de gérer seul.e la vie du lieu et le rangement des ressources documentaires.
- **Une BCD en bon état.** La BCD étant le lieu mais surtout l'outil principal du ou de la volontaire pour intervenir dans l'école, il est nécessaire que celle-ci soit en bon état. Ainsi, au minimum, la BCD doit être aménagée et équipée correctement (mobilier, matériels et fonds documentaires adaptés au public, en bon état, récents, en quantité suffisante...). Les budgets municipaux consacrés à l'équipement et à l'achat de matériel pédagogique de la BCD doivent être utilisés pour la BCD. Les volontaires devront disposer du petit matériel d'activité nécessaire à leur intervention. Sauf projet particulièrement réfléchi, une BCD qui n'est pas en état d'accueillir des enfants ou située dans un couloir sera un critère rédhibitoire. De la même manière, si la BCD est utilisée pour un autre usage sur la pause méridienne ou si elle est partagée avec un autre groupe d'enfants en raison de problèmes de place dans l'école, le projet ne pourra pas avoir lieu.

- **Une action qui implique un suivi des volontaires en service civique**

Les professionnel.es de l'Afev réunissent chaque semaine les volontaires à raison de deux heures le mardi ou le jeudi pour un temps d'accompagnement collectif et de deux heures pour un temps d'accompagnement individuel et /ou de travail en petit collectif à l'Afev ou au sein d'une Bibliothèque Municipale. Les volontaires étant "en résidence" dans les écoles à raison de 21h30 par semaine, un suivi est nécessaire par les équipes scolaires et périscolaires pour que leur mission se déroule correctement :

- **Les directeurs.trices d'école et d'ALAE impliqués.es dans l'accompagnement des volontaires.** Le dispositif nécessite que le directeur ou la directrice organise l'intervention du ou de la volontaire dans l'établissement : accueil, construction de l'emploi du temps, information des équipes, intégration à la vie d'équipe, connaissance du projet d'école et de l'ALAE, des consignes de sécurité, organisation d'un point d'étape à chaque période pour faire le point puis le bilan sur le projet...

Au-delà de ces aspects organisationnels, l'accueil d'un.e volontaire en service civique, nécessite également des points de suivi, de régulation ou d'adaptation des missions. Un lien régulier entre l'école et le ou la tuteur.ice Afev est indispensable au bon déroulement de la mission. Ainsi, il est demandé au minimum de signaler immédiatement au ou à la professionnel.le de l'Afev les absences et les retards du ou de la volontaire. Un.e référent.e peut être nommé.e au sein de l'équipe enseignante pour assumer cette partie du suivi. En cas d'indisponibilité du directeur ou de la directrice, un.e autre référent.e du volontaire doit être missionné.e au sein de l'établissement.

- **Un suivi des activités par les enseignant.es et les DAL.** À chaque début de période, les enseignant.es et les DAL devront définir avec le ou la volontaire les activités qui seront mises en œuvre pour les enfants (une fiche activité est à compléter). En plus des échanges en amont et en aval de chaque séance, il est demandé aux enseignant.es et au DAL de faire un point de suivi sur les activités à la fin de chaque période.

Si un problème se présente, le lien doit être fait le plus rapidement possible avec le ou la tuteur.ice Afev.

Le suivi de mission implique notamment quatre éléments indispensables à la réussite du projet :

- **L'emploi du temps du volontaire.** L'emploi du temps étant lié au cadre du contrat de Service civique, il est nécessaire de respecter les critères définis par l'Afev. Ainsi, si les horaires d'intervention du volontaire dans l'école peuvent être définis en concertation avec les directions scolaires et périscolaires, ces éléments doivent être envoyés par les directions au ou à la tuteur.ice qui devra valider l'emploi du temps. L'absence d'emploi du temps entraînera une suspension de l'intervention, le temps que celui-ci soit défini. Toute modification de l'emploi du temps en cours d'année (par période par exemple) devra être validée par le ou la tuteur.ice. Pour assurer des conditions de mission réalisables par les volontaires et pertinentes pour les élèves, les consignes pour définir les répartitions horaires en temps scolaires ont été précisées : créneaux, temps de déplacements, temps de pause, etc.
- **La période d'intégration et d'adaptation.** En parallèle d'une formation initiale riche, une période d'accueil et d'intégration est à organiser pour que le ou la volontaire se familiarise avec le fonctionnement de l'école, d'une BCD et pour qu'il ou elle rencontre les enfants. Ce temps est à projeter, en lien avec le ou la tuteur.ice Afev, en amont de l'arrivée du ou de la volontaire. Ensuite, une période d'adaptation suite à l'arrivée de ou de la volontaire doit permettre à l'ADL de monter en charge progressivement dans ses missions et dans l'accueil des groupes d'enfants.
- **L'intégration dans la vie d'équipe.** L'intégration de l'ADL au sein de l'équipe est essentielle à la bonne réalisation de sa mission. Elle doit être pensée et préparée en amont. Un travail spécifique doit être mené avec les équipes scolaires et périscolaires pour présenter et animer le projet ADL et s'assurer de la bonne compréhension du statut particulier du ou de la volontaire en Service Civique. Une réflexion autour des moyens de communication (mails, lieu d'affichage...) pour donner les informations au ou à la volontaire ainsi qu'au sujet de son intégration (pendant les temps de conseil des maîtres.ses, les temps de repas du midi, la kermesse de l'école...) est indispensable, car contribuant au lien et au travail d'équipe entre l'ADL et les professionnel.les de l'école. Les volontaires doivent être informé.es en cas de grève, fermetures de classes, sorties scolaires ou d'évènements bousculant l'organisation de l'établissement.

- **L'adaptation des missions en cas de difficultés.** Les missions de l'ADL doivent être adaptées en fonction des capacités du ou de la volontaire. Petit groupe, augmentation du temps de préparation, suppression de l'intervention auprès de groupes pour lesquels des difficultés émergent, intervention en binôme avec un.e autre volontaire, période d'observation dans les classes des enseignant.es, dans une autre BCD... sont des pistes à envisager avec le ou la salarié.e de l'Afev en cas de besoin. Il est important que son intervention ne soit pas indispensable au bon fonctionnement de l'école.

- **La répartition des volontaires**

75 volontaires en Service civique seront réparti.es entre les différentes écoles sélectionnées pour participer à l'action. Dans l'objectif d'une juste attribution, le temps d'intervention des volontaires est réparti en fonction de la taille des groupes scolaires (nombre de classes) et des niveaux de revenus familiaux des publics accueillis (une plus-value est alors appliquée, elle correspond à la somme des Quotients familiaux Q1 et Q2 des enfants). Lorsque les conditions sont réunies pour permettre la mise en place du projet, mais qu'elles restent fragiles, le temps d'intervention sera limité. À l'inverse, ce temps d'intervention peut être majoré si le projet construit est de qualité.

Malheureusement, pour des questions liées aux temps de missions des volontaires, le projet ne permet pas de proposer une intervention du ou de la de la volontaire en ALAE s'il n'y a pas d'intervention sur le temps scolaire de l'établissement. L'inverse est toutefois possible. C'est la complémentarité entre les deux temps qui est recherchée. Ainsi, **une candidature commune et travaillée entre la direction scolaire et la direction périscolaire est préconisée.**

Il faut noter que les volontaires ne sont pas tous et toutes recruté.es à la même date et arrivent en 3 promotions de 25 personnes pour permettre à l'Afev de coordonner au mieux l'accueil et la formation des 75 engagé.es du projet. Les dates d'intégration et de démarrage des activités sont donc échelonnées dans le temps sur les établissements sélectionnés, en fonction des souhaits des écoles mais également des projets des fiches de candidatures et des critères logistiques.

III. PROCÉDURES DE DEMANDE

➤ Compléter la fiche candidature 1

➤ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

CLASSES USEP

DÉVELOPPER LE "PARCOURS CITOYEN ET LE PARCOURS SANTÉ" DE L'ENFANT EN PARTICIPANT AUX RENCONTRES USEP



Ce projet est réservé aux écoles des catégories C et D (40 classes)

I. PARTENAIRE :

USEP - Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

Site internet: www.usep69.org

Contacts Association de Coordination des Secteurs USEP de LYON :

| | | |
|------------------|----------------|--|
| Gwenaëlle MONTEL | 06 22 18 82 91 | gmontel@usep69.org |
| Michel Baroux | 06 67 28 73 74 | elem3.josserand@mairie-lyon.fr |

Contacts par secteur USEP :

| | | |
|---|----------------|--|
| USEP Lyon Est (3 ^e -6 ^e) | 04 78 54 89 01 | useplyonest@googlegroups.com |
| USEP Lyon Nord (1 ^{er} -2 ^e -4 ^e) | 06 89 21 16 61 | useplyonord@gmail.com |
| USEP Lyon Ouest (5 ^e -9 ^e) | 04 78 35 50 61 | usep69.lyonouest@gmail.com |
| USEP Lyon Sud (7 ^e -8 ^e) | 06 80 43 36 44 | useplyonsud@gmail.com |

II. PUBLIC concerné:

Les classes des écoles publiques élémentaires de la Ville de Lyon – cycles 2 et 3 des écoles en catégories C et D

III. OBJECTIFS :

- construire le futur citoyen sportif ;
- défendre des valeurs communes (laïcité-citoyenneté-solidarité-respect des autres) ;
- "vivre ensemble" des rencontres sportives – associatives ;
- prendre conscience de son "capital santé" et de l'intérêt d'une pratique sportive régulière.

IV. DESCRIPTIF :

Participer avec sa classe à 3 rencontres sportives en réinvestissant le cycle d'apprentissage d'EPS dans le cadre singulier de l'USEP...

- au niveau de votre secteur USEP (courses contrats ou Activités Physiques et Sportives diverses);
- niveau inter-secteurs et départemental (chemins de la mémoire, au fil du Rhône, danse, etc...);
- au niveau national (journée du sport scolaire, semaine olympique et paralympique, journée de l'olympisme, semaine de la laïcité).

➔ Consulter le calendrier prévisionnel des rencontres USEP sur le site www.usep69.org

V. MODALITÉS DE FINANCEMENT :

Prise en charge forfaitaire des licences USEP à charge des familles à hauteur de 125€ par classe avec un maximum de 40 classes.

VI. PROCEDURE DE DEMANDE

✓ Compléter la fiche action n°2

✓ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

A noter/nouveautés :

→Les propositions d'attributions techniques seront faites au regard de la validation pédagogique de l'IEN en commission territoriale PEDT. L'ensemble des propositions sera proposé au sein d'une commission USEP- organisée en septembre 2021. L'USEP prendra contact avec vous pour préciser votre besoin au préalable.

→Après avoir eu connaissance des arbitrages qui valideront vos attributions (validées en conseil municipal de novembre 2021) : Prendre contact avec votre responsable de secteur USEP pour savoir:

- Comment adhérer (affilier l'Association Sportive de l'École, licencier la ou les classes concernées de l'école) ;
- Comment s'inscrire aux rencontres USEP.

Patrimoine et Moi

Le dispositif est proposé jusqu'à 10 classes maximum.



I. PARTENAIRES : Les Musées Gadagne.

L'accompagnement du dispositif est mené conjointement par le chargé de projet médiation des territoires des musées Gadagne et les conseillers pédagogiques en arts visuels de la DSDEN.

II. Les OBJECTIFS :

- Aider les enfants à comprendre leur environnement proche, à s'approprier leur ville et son patrimoine à travers la notion d'habiter, essentielle au cycle 3.
- Contribuer au parcours citoyen de l'élève en l'aidant à devenir un citoyen responsable à partir de l'étude du patrimoine de proximité.
- Permettre à l'élève de vivre un temps fort de son parcours artistique et culturel en éduquant son regard, en rencontrant des acteurs et spécialistes reconnus des arts, de la culture et du patrimoine, en s'interrogeant sur le sens et le devenir de ce patrimoine qui est le sien.
- Permettre la construction de compétences à partir du patrimoine de la ville de Lyon, dans les différents domaines disciplinaires :
 - Français
 - Histoire et géographie
 - Enseignements artistiques et histoire des arts,
 - Enseignement moral et civique
 - Sciences et technologie

III. PUBLIC ciblé : Le dispositif s'adresse aux élèves de cycle 3 sur le temps scolaire

IV. DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Organisation et modalités de travail avec les enseignants:

Chaque enseignant se voit proposer :

- Un temps de réunion en septembre afin de présenter le dispositif, le calendrier et la procédure de travail
- une formation de 3 heures sur les aspects patrimoniaux. L'enseignant s'engage à participer à cette formation, conjointement organisée (préparation et animation) par la DSDEN du Rhône et les musées Gadagne
- un temps de visite des musées Gadagne en début d'année scolaire (sur la base du volontariat)
- la remise d'un dossier pratique en début d'année scolaire
- des ressources historiques mises à disposition des enseignants

- une réunion de travail en janvier consacrée au calage du planning, aux choix des intervenants et l'adaptation du contenu des interventions du cycle en fonction de la thématique patrimoniale retenue par l'enseignant pour le second temps de travail avec les élèves.
- le suivi des projets de chaque classe par la conseillère pédagogique départementale art plastiques, chargée de mission Mémoire et citoyenneté

L'accompagnement des élèves :

Les élèves bénéficient de deux temps de travail consacrés à la question du patrimoine et organisés de la manière suivante :

Un premier temps général de sensibilisation à la notion de patrimoine en début d'année scolaire (sur le 1^{er} semestre) sur 3 jours répartis entre le 15 novembre et le 15 décembre comprenant :

- un atelier en classe assurée par des médiateurs des musées Gadagne.
- Une visite des musées Gadagne
- Une balade de découverte du territoire dans lequel se situe l'école

A l'issue de ce premier temps de sensibilisation au plus tard le 15 décembre, les enseignants choisissent une des trois grandes thématiques qu'ils souhaitent voir développer pour la seconde période de travail avec les élèves qui sont :

Thème 1 :

A la rencontre des bâtiments de ma ville / Patrimoine architectural

Evolution urbanistique/architecturale, image de la ville, les monuments et bâtiments

Thème 2 :

A la rencontre des habitants de ma ville / Patrimoine immatériel

Métiers, savoir-faire, vie quotidienne, pratiques, rituels, mémoires urbaines

Thème 3 :

A la rencontre des espaces naturels de ma ville / Patrimoine naturel

Fleuves, espaces verts, gestion des risques, urbanisme (modes doux, visée écologique)

Ces thèmes permettent :

- une adaptabilité et déclinaison sur les neuf arrondissements de la ville de Lyon,
- une orientation portant sur les transformations urbaines actuelles en lien avec les chantiers de restaurations (convention Patrimoine Etat/Ville de Lyon) et les projets urbains,
- un travail en partenariat avec de nombreux acteurs de la ville : institutions patrimoniales et culturelles, associations de quartier, artistes...

Un second temps est donc consacré à l'exploration de la thématique patrimoniale retenue par l'enseignant. Il se présente sous la forme d'un cycle comprenant 4 interventions réparties sur une temporalité courte d'un mois environ. Ce cycle démarre à partir de janvier et peut être calé jusqu'au 30 avril au plus tard. Le cycle propose 4 formes d'interventions types dont le contenu sera adapté au choix de la thématique patrimoniale retenue et comprend :

- un parcours thématique sur le territoire
 - une intervention en classe par un intervenant ou professionnel en lien avec la thématique retenue (un artiste, un architecte, un paysagiste...)
 - une visite de structure partenaire liée à la thématique
 - une synthèse en classe co-construite avec l'enseignant, le chargé de projet et la conseillère pédagogique afin de faire émerger ce que les élèves auront retenus des différentes interventions.
- ➔ A l'issue de la synthèse, une forme de restitution est choisie de manière à garder des traces du travail effectué par les élèves.

Ce principe de restitution est importante pour la valorisation du patrimoine car il permet d'identifier le dispositif, expliciter en quoi il consiste, présenter et interpréter les résultats. Ces trois objectifs concernent autant les écoles participantes ou potentiellement candidates, que les partenaires intervenants, les habitants du territoire et les autorités de tutelles.

La forme de restitution choisie pourra être présentée à l'occasion de la fête de l'école en fin d'année.

En outre, le travail réalisé par les élèves sera valorisé par le biais d'outils de communication qui seront adaptés en fonction des besoins. Le site internet des musées Gadagne et / ou des réseaux sociaux permettront de communiquer auprès des parents, des partenaires et du grand public.

Les enseignants s'engagent sur 1 année sur un cycle

Les classes peuvent travailler sur la question du patrimoine de manière complémentaire au projet d'école

V. MODALITES DE FINANCEMENT :

1. Ne rien inscrire dans le Budget
2. Une enveloppe budgétaire est attribuée au dispositif par la Ville de Lyon via la Direction de l'Éducation pour l'ensemble des classes retenues.
3. L'enseignant devra prévoir le coût des transports à la charge de l'école.
4. Les classes inscrites dans le dispositif bénéficient de la gratuité des activités de médiation (visites, ateliers, parcours) aux musées Gadagne et aux Archives municipales, dans la limite de 2 activités par classe et par an.

VI. PROCEDURE DE DEMANDE

- ✓ Compléter la fiche action n°2
- ✓ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

Le dispositif est proposé jusqu'à 10 classes maximum.

- Le recrutement des écoles s'appuie sur l'expertise des conseillers pédagogiques et leur capacité à identifier les classes et écoles qui n'ont pas ou peu monté de projets patrimoniaux, artistiques et culturels.
- Une commission thématique réunissant les musées Gadagne, des représentants de la DSDEN et la Direction de l'Éducation proposera à l'arbitrage de l'Élu à l'Éducation et au vote de Conseil Municipal les classes pré ciblées.

Visite Hôtel de Ville

CHIC DE L'ARCHI!
transmission et sensibilisation // culture urbaine et architecturale**9 classes de cycle 3**

I. PARTENAIRES

La Ligue de l'enseignement FOL 69 et Chic de l'archi.

II. Les OBJECTIFS :

L'hôtel de Ville constitue un patrimoine architectural exceptionnel ; son histoire croise celle de la commune et du pays. C'est aussi le lieu de l'exercice de la démocratie locale.

En s'inscrivant dans les projets d'école ou de classe, la visite de l'hôtel de ville permet de croiser plusieurs disciplines : histoire, géographie, arts visuels, éducation civique, français. Ce projet nourrit à la fois le parcours citoyen de l'élève et son parcours d'éducation artistique et culturel.

L'intervention du partenaire arrive en complément et en articulation étroite avec les projets de classes et/ou d'école. Il permet d'outiller l'enseignant, qui peut s'appuyer sur ces apports pour le travail en classe ou par la suite.

III. PUBLIC ciblé : 9 classes de cycle 3

IV. DESCRIPTIF ET ORGANISATION :

2 temps distincts :

- **La préparation en classe**

Cette première rencontre a pour objectif de préparer la visite et fournir aux élèves quelques éléments historiques, architecturaux et artistiques sur le bâtiment de l'Hôtel de ville, mais aussi sur l'organisation quotidienne de cette institution qui gouverne notre ville : *Qui a décidé de construire ce bâtiment, et quand ? Que se passe-t-il dans les différents salons de l'Hôtel de ville ? Les peintures qui ornent les murs ont-elles une signification ? Est-ce que le maire vit dans la mairie ?*

Un document d'accompagnement réalisé par les conseillères pédagogiques de la DSDEN sera remis à chaque enseignant.

À cette occasion, Chic de l'archi fournira aux enfants un carnet de visite (6/8 pages), fil rouge de la future balade. Ce support, construit autour d'un plan du bâtiment et du parcours à réaliser, contiendra un certain nombre d'informations à découvrir en classe en amont de la visite, des énigmes et petits jeux à résoudre le jour J, et finalement quelques pistes de travail pour l'enseignant-e, à développer par la suite.

Ces pistes de travail pourront être en lien avec certaines disciplines de cycle 3 et notamment le français, l'Histoire des arts, l'Histoire et géographie ou encore l'enseignement moral et civique.

Le suivi des projets de chaque classe sera assurée par la conseillère pédagogique départementale art plastiques, chargée de mission Mémoire et citoyenneté.

- **La visite de l'Hôtel de Ville (2 heures) – selon les conditions sanitaires en vigueur**

En accord avec le service protocole de l'Hôtel de ville, la classe aura la possibilité de visiter les principaux salons du bâtiment, le grand escalier et les cours haute et basse. Dans chaque espace, le carnet de visite proposera aux enfants d'observer le détail d'une fenêtre ou d'un portrait, de redessiner un blason ou une statue, de retrouver, grâce à une anagramme ou un rébus le nom d'un échevin... Autant de pistes pour aborder l'Histoire de la ville, les styles architecturaux au temps des rois, ou encore le fonctionnement de la démocratie locale et notre rôle de citoyen-e.

L'intervention en classe et la visite seront espacées d'une dizaine de jours pour permettre à l'enseignante et aux enfants de s'approprier le contenu du carnet et éventuellement de détailler le contexte historique et artistique de la construction de l'édifice. Des équipes peuvent être constituées pour la visite et permettre aux enfants de résoudre les énigmes ensemble.

- **Une rencontre avec le Maire de Lyon ou son représentant à l'occasion de la restitution des travaux des classes à l'Hôtel de Ville (2 heures) – selon les conditions sanitaires en vigueur**

En accord avec le service protocole de l'Hôtel de ville, l'ensemble des classes participantes auront l'occasion de venir exposer et présenter leurs travaux (réalisés à la suite de l'intervention en classe et la visite) au Maire de Lyon ou à son représentant.

V. MODALITES DE FINANCEMENT :

- Ne rien inscrire dans le Budget
- Une enveloppe budgétaire est attribuée au dispositif par la Ville de Lyon via la Direction de l'Education pour l'ensemble des classes retenues.
- L'enseignant devra prévoir le coût des transports à la charge de l'école.

VI. PROCEDURE DE DEMANDE :

✓ Compléter la fiche action n°2

✓ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

DU MUSÉE A LA PENICHE : DECOUVRIR LES FLEUVES DE LYON

10 classes de CE2, CM1 ou CM2



I. PARTENAIRE :

Péniches du Val de Rhône" (PVR) est une association d'éducation à l'environnement, dont le principal objectif est de faire découvrir le fleuve Rhône et la rivière Saône aux enfants afin qu'ils s'approprient les questions liées à l'eau. À bord de la Vorgine, les classes du primaire au lycée parcourent la ville de Lyon par ses voies navigables et découvrent ainsi le patrimoine culturel et naturel de la Métropole.

Suite au succès de l'expérimentation conduite en décembre 2021 avec 4 classes du 5e arrondissement, l'association reconduit son projet de médiation sur l'exposition sur « les pieds dans l'eau » pour 5 jours, à destination des 9 arrondissements de la ville de Lyon.

La journée a pour finalité de mettre en lien le Musée d'Histoire de Lyon et les écoles de la ville de Lyon par un ensemble d'animations adaptées autour de l'exposition « les pieds dans l'eau » et sur la péniche éducative « La Vorgine ». Elle s'inscrit dans une démarche de mise en réseau des institutions culturelles et associatives de la ville de Lyon.

II. PUBLIC : 10 classes d'écoles différentes, du CE2 au CM2

III. Objectifs : 1 journée comme un temps fort d'une séquence pédagogique autour du patrimoine naturel et culturel lyonnais

Les objectifs pédagogiques du projet sont :

- Donner envie de fréquenter les rives des grands cours d'eau lyonnais
- Connaître le patrimoine fluvial lyonnais (culturel et naturel)
- Appréhender les liens entre la Saône, le Rhône et la ville de Lyon (usages, fonctions naturelles, risques ...)
- Sensibiliser aux impacts des activités humaines sur le Rhône et la Saône (changement climatique, pollutions...)

IV. DESCRIPTIF:

Les dates 2022 proposées, sont :

- 30 septembre (2 classes),
- 7 novembre (2 classes)
- 18 novembre (2 classes),
- le 5 et 6 décembre (4 classes).

La journée se déroule en deux temps avec une visite animée de l'exposition et une navigation. Le repas est compris à bord et permet d'offrir un temps de repos aux élèves.

L'association propose 3 parcours de navigations thématiques :

Navigation historique : La Saône du Vieux Lyon à l'île Barbe

Navigation des deux fleuves : Découvrir le Rhône et la Saône

Navigation sur le changement climatique : Du Vieux Lyon au port Édouard Herriot

➔ Ces différents parcours sont laissés au choix des équipes éducatives et permettent de longer les différents arrondissements.

Déroulé de la journée type :

- 9h30 – Embarquement
- 9h30 – 10h : Présentation de la journée et consignes
- 10h : Départ vers le musée pour une classe
- 10h30 – 12h : Visite du Musée *ou* Navigation
- 12h – 13h30 : Repas
- 13h30 – 14h : Temps libre
- 14h : Départ vers le musée pour la seconde classe
- 14h30- 16h : Visite du Musée *ou* Navigation
- 16h : Goûter
- 16h30 : Fin de la journée

PROCEDURES DE DEMANDE :

➤ Compléter la fiche candidature 2

➤ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif



UNE ÉDUCATION CO-CONSTRUITE, PLUS JUSTE, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS INCLUSIVE

Au cœur de nos préoccupations se trouve la prise en compte des besoins des enfants et des familles, qui est la condition pour l'épanouissement de tous au sein de la cité. Notre projet éducatif donne donc les moyens de collaborer au quotidien, pour construire une alliance éducative qui fasse sens, inclusive, adaptée aux territoires et à leurs spécificités et qui contribue à la réduction de toutes les inégalités.



- Éducation pour la santé (EDSA) p.82
- EDSA – Sensibilisation au handicap p.85
- Coéducation – Place des parents dans l'école p.87
- Coup de Pouce CLA p.89
- Unis-Cité – Les Néo Citoyens p.91



Éducation pour la Santé (EDSA)

L'éducation pour la santé à l'école « vise à aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix, d'adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Elle permet ainsi de préparer les jeunes à exercer leur citoyenneté avec responsabilité, dans une société où les questions de santé constituent une préoccupation majeure. Ni simple discours sur la santé, ni seulement apport d'informations, elle a pour objectif le développement de compétences. » (Guide de l'INPES « Education à la santé en milieu scolaire » - 2006).

Conditions de réussite et d'éligibilité :

- **Co-réflexion, co-construction et mise en œuvre des actions associant les équipes médico-sociales (EMS)** des écoles, les directeurs d'école et leur équipe pédagogique.
Tout projet qui n'aurait pas donné lieu à cette démarche collective ne pourra être validé.
- **Rendre lisible la cohérence** entre les besoins, la demande d'action et l'axe du projet d'école correspondant.
- Engagement des équipes éducatives à **mettre à disposition des lieux d'animations**.
- Respect mutuel de **l'échéancier partagé de mise en œuvre des actions**
- **Priorité aux projets portés par les écoles en typo 1 et 2**

I. Partenaires :

Les Equipes Médico-Sociales Scolaires de la Ville de Lyon.

II. DESCRIPTION du projet

La Ville de Lyon propose aux enseignant-es de venir en soutien des actions d'éducation pour la santé qu'ils/elles souhaitent mettre en place à travers la mobilisation des Equipes Médico-Sociales Scolaires (EMSS).

Le dépôt d'une fiche action EDSA se traduit par le montage d'un projet d'animation de séances auprès des enfants de la GS au CM2, selon des modalités pensées et adaptées en fonction de la thématique et du contexte propre à chaque école.



III. Modalités d'élaboration des projets et orientations

Les modalités d'élaboration

- **Les incontournables d'un projet en EDSA**

Les différents acteurs impliqués doivent concevoir les projets d'EDSA **en partenariat** :

- se concerter sur **les orientations à donner au projet d'EDSA en fonction du projet d'école et des besoins repérés** (quelle thématique prioritaire ? en direction de quels enfants ?)
- **définir les modalités** fonction de la thématique, du profil du groupe classe et de la typologie de l'école. **Des aménagements et contenus** des animations à proposer aux enfants **en clarifiant les compétences respectives et les interventions à mener en complémentarité**. Les modalités seront à adapter en **spécifiques pourront être envisagés selon le contexte d'intervention** (mise en place de petits groupes, lien avec l'atelier santé ville (ASV)...).
- proposer un nombre suffisant de séances animées par les EMS, en complément de séquences menées par les enseignants pour **inscrire l'EDSA dans la durée**
- faire un **bilan** en fin d'action

L'équipe ressource en EDSA peut être un soutien à l'ingénierie et à la mise en place des actions dans les écoles.

Ces actions inscrites dans le projet de l'école sont déployées sur le temps scolaire et peuvent trouver un prolongement sur les autres temps de l'enfant.

- **L'implication des parents**

Les animations sont mises en place en complément de l'éducation familiale.

De ce fait, **il est indispensable, au préalable, d'informer les parents** (par une lettre dans les carnets de correspondance, une réunion d'information, lors du conseil d'école...).

Des actions pourront être réfléchies en direction des parents en lien avec celles menées auprès des enfants. C'est particulièrement le cas dès lors que la thématique choisie porte sur les rythmes de vie/l'alimentation ou encore les écrans et la santé. Ce travail pourra se faire avec l'appui de la coordinatrice éducative territoriale.



Les orientations

Pour l'année scolaire 2022/2023, les 4 priorités suivantes ont été définies :

- **L'estime de soi / l'estime des autres, le vivre ensemble, le harcèlement – priorité cycles 2 et 3**
Permettre aux enfants de mieux se connaître, de développer et renforcer un sentiment de confiance en soi pour mieux vivre ensemble avec les autres...
→ Possibilité d'articuler cette thématique aux actions EDSA-Sensibilisation aux handicaps (voir fiche technique dédiée)
- **L'éducation à la vie – priorité cycle 1 (mon corps, c'est mon corps) et cycle 3**
Permettre aux enfants de vivre en société et de trouver leur place en tant que garçon ou fille : connaissance de son corps, dimensions sociales, prévention des abus sexuels...
- **Les écrans et la santé – priorité cycles 2 et 3**
Permettre aux enfants de faire le lien entre les écrans et l'impact sur leur santé : qualité du sommeil, rythmes de vie, relation aux autres et violence....
- **Rythmes de vie et alimentation – priorité cycles 1 et 2**
Permettre aux enfants de faire des choix éclairés sur leur alimentation en alliant équilibre et plaisir. Sensibiliser les enfants aux rythmes de vie et leurs impacts sur la santé : sommeil, repas et notamment le petit déjeuner...

Les modalités d'attributions

L'examen des demandes sera fait au regard des priorités 2021/2022 et critères qualité (demande en adéquation à un besoin identifié, co construction, articulation au projet d'école, projet de cycles, lien avec les parents etc...)

La validation pédagogique des projets sera faite par la commission territoriale PEDT et l'arbitrage rendu lors d'une commission à l'échelle Ville en septembre 2021

A noter : l'attribution d'un volume horaire ou nombre de séances sera au regard de la capacité d'intervention des EMSS

IV. PROCEDURE DE DEMANDE

✓ Compléter la fiche action n°2

✓ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif



Education pour la santé (EDSA) / Sensibilisation au handicap

I. Partenaires :

Un partenariat Ville de Lyon (Equipes médico-sociales scolaires) – Education nationale – Associations dans le champ du handicap : *Comité Louis Braille ; Association Valentin Hüy ; ADAPEI du Rhône (association des amis et parents de personnes handicapées mentales) ; Association des Paralysés de France, La Main tatouée ; Ludiversité ; Une Souris Verte.*

II. DESCRIPTION du Dispositif :

L'enseignant est responsable de sa classe et porte l'action. Il est garant en lien avec l'équipe médico-sociale le cas échéant, du bon déroulement de l'intervention (prise de contact, préparation, accueil...).

III. Public concerné :

enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Ville de Lyon de la GS au CM2

IV. Objectifs :

- ➔ Favoriser l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap au sein des écoles
- ➔ Sensibiliser les enfants et les adultes de l'école sur cette question
- ➔ Contribuer à la préparation de citoyens ouverts et responsables

Il s'agit d'action de sensibilisation aux handicaps et à la différence, animées par des personnes en situation de handicap, des parents ou des professionnels membres des associations partenaires.

Les animations se font sous formes de témoignages, jeux, mises en situation, contes, dvd Et sont toujours suivis d'un temps d'échange avec les enfants.

Les méthodes d'animation sont interactives et participatives dans le respect des diversités culturelles, des valeurs de l'école, et des directives de l'Education nationale.

Les actions se déroulent sur 1h, 2h ou une demi-journée, par classe entière ou par demi-classe mais la présence d'un adulte non en situation de handicap est indispensable dans chaque groupe. Des locaux spécifiques peuvent être nécessaires en fonction des séances (gymnase, accès à l'informatique, salle d'évolution.....).



V. Modalités de demande d'une action de sensibilisation au handicap :

Cette demande doit être faite en lien avec le **projet d'école** et peut trouver un prolongement sur les autres temps de l'enfant (périscolaire).

Elle peut prolonger une action d'Éducation à la santé menée dans l'école autour de **l'estime de soi/estime des autres** et vient en fin d'action afin d'illustrer la dernière séance

Le référent et responsable de l'action doit être un enseignant ou le directeur d'école, les membres des EMSS interviennent uniquement en soutien pour la préparation et la participation aux animations aux côtés de l'enseignant de la classe.

Une des deux thématiques suivantes (communication, accessibilité,) devra impérativement être choisie et travaillée parallèlement par l'enseignant. L'objectif principal étant de permettre aux enfants d'acquérir une meilleure connaissance des aménagements nécessaires dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap dans l'un ou l'autre de ces deux domaines

Par communication, on entend que l'enseignant mène une réflexion avec les enfants autour de la communication ou du langage (définition, comment communique t on les uns avec les autres), les associations intervenant pour compléter cette réflexion « comment communiquer avec une personne en situation de handicap visuel, auditif ou psychique »

Par accessibilité, on entend que l'enseignant mène une réflexion avec les enfants autour de la question de l'accessibilité motrice à des lieux mais également autour de l'accessibilité artistiques, culturelle, sportive, les jeux : comment une personne en situation de handicap peut-elle accéder à ces diverses activités.

Au regard du projet, de la thématique choisie, et en fonction des capacités (limitées) d'interventions des associations partenaires, une proposition d'intervention d'association partenaire vous sera faite à la rentrée de septembre, proposition qu'il vous appartient d'accepter ou refuser. Dans ce dernier cas, l'action ne pourra pas se dérouler dans votre école.

VI. Procédure de demande :

✓ Compléter la fiche action n°2

✓ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

Pour les actions demandés dans le cadre d'un prolongement d'une action EDSA estime de soi/estime des autres, ne pas oublier d'inscrire une ligne EDSA estime de soi et une ligne EDSA sensibilisation au handicap

Coéducation, Place des Parents dans l'école (LAP)

En tirant les enseignements de la période de crise sanitaire et afin de renouer/ tisser le lien avec les familles, la Ville de Lyon souhaite mettre la question de la co-éducation au cœur de l'action éducative à travers : **Le soutien aux LAP (Lieux Accueil Parents) existants qui apparaissent comme un outil sur lequel s'appuyer.**

I. PARTENAIRES :

Education nationale, Ville de Lyon, associations le cas échéant

II. DESCRIPTION projets « Co éducation - LAP » :

Projets, actions visant à encourager l'implication et la participation des parents sur tous les temps de l'école avec l'objectif de :

- **Générer du lien entre tous les parents et susciter leur participation à la vie de l'école.**
Permettre aux parents d'échanger sur leurs pratiques éducatives
Encourager l'émergence d'une parole et d'actions collectives de parents
- **Générer du lien entre parents et professionnels de l'Ecole**
Contribuer à une meilleure connaissance de la vie de l'école (sur tous les temps), en particulier pour les parents les plus éloignés de l'Ecole.
Aider à une reconnaissance mutuelle pour une confiance accrue
Accompagner les transitions (entrée en maternelle, en élémentaire, au collège)
Echanger sur les besoins et les attentes respectifs et favoriser des actions communes
- **Favoriser les interactions parents-enfants dans l'école**
Favoriser la communication entre parents et enfants
Valoriser les compétences et initiatives des parents et des enfants

!!!! La définition des objectifs du LAP devra être collectivement actée via le comité de suivi (comité de suivi = tout collectif associant les professionnels et les parents) au sein de l'école réunissant les membres de la communauté éducative (professionnels et parents)



III. MODALITES DE DEMANDE et financements:

- **Le soutien d'un Lieu accueil parents** (Espace de co éducation, lieu échanges parents) :
→ se fera par une demande via la fiche action – projets partenariaux
 - Si demande d'heures de vacations pour un intervenant au sein de l'école (LAP par exemple), se rapprocher de la Coordinatrice Educative de votre territoire pour mesurer le besoin.
 - Si partenaire associatif impliqué, le montant et destinataire de la subvention devront être indiqués

Conditions de réussite, critères attendus pour valider les projets : CREATION d'1 COLLECTIF au sein de l'école pour définir le besoin et plan d'actions pour :

- Associer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, équipe médicosociale, ATSEM, professionnels de l'accueil de loisirs,...) à l'élaboration et au suivi du projet.
- Faire en sorte que les professionnels de l'école et de l'accueil de loisir soient présents au moins 2 fois par an sur les temps d'activité du lieu accueil/espace de coéducation
- Etre attentif à la diversité sociale et culturelle des parents impliqués
- Mettre en place les actions sur des temps scolaires, périscolaires et à des horaires accessibles aux parents
- Etre attentif à la participation des pères
- Avoir une attention particulière aux parents les plus éloignés de la culture scolaire
- Articuler le projet avec les instances existantes (conseils de vie périscolaire, conseils d'école...)
- Intégrer des indicateurs de suivi au projet

IV. PROCEDURE DE DEMANDE

✓ Compléter la fiche action n°2 Projets partenariaux « si LAP »

✓ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif



Coup de Pouce CLA



Le dispositif s'adresse aux écoles ayant bénéficié d'un club sur l'année scolaire 2021-2022.

I. PARTENAIRE : L'association Association Coup de Pouce

II. PUBLIC concerné :

Les *Coup de Pouce CLA (langage) Passerelle* sont destinés aux enfants « petits parleurs » de Grande Section (GS). Ils sont identifiés par l'enseignant. Le club *Coup de Pouce CLA* comprend cinq enfants et un animateur



III. OBJECTIFS :

Le club langage (CLA) passerelle, mis en place sur le temps périscolaire, a pour vocation de renforcer la maîtrise de la langue orale des enfants et de favoriser la continuité éducative en les accompagnants, avec leurs parents, dans la transition maternelle / élémentaire

Il s'agit de faire vivre chaque soir aux enfants des clubs *Coup de Pouce CLA* des situations de réussite et impliquer quotidiennement les parents.

- Favoriser le développement des compétences langagières
- Renforcer la confiance en soi et la motivation des enfants à apprendre
- Transmettre aux parents les clés d'un accompagnement favorisant la réussite scolaire

IV. DESCRIPTIF :

Le *Coup de Pouce CLA Passerelle* est construit autour de séquences rituelles quotidiennes qui se succèdent sur un mode ludique selon un protocole précis (le goûter parlé, le mot du jour, jouer avec la langue, raconter une histoire, écrire ensemble et la belle petite histoire).

Les parents sont invités à venir dès 17h30 pour participer à la fin du club et récupérer leurs enfants.

| | | | | |
|---|--------------------------|---|--------|--|
| 1 | LE GOÛTER PARLÉ | | 15 min | |
| 2 | LE MOT DU JOUR | | 3 min | |
| 3 | JOUER AVEC LA LANGUE | Jeux de langage | 7-8min | |
| 4 | LA LANGUE | Comptine, poésie, chanson | 7-8min | |
| 5 | RACONTER UNE HISTOIRE | A partir d'image(s) A partir d'un texte lu | 7-8min | |
| 6 | ÉCRIRE ENSEMBLE | | 7-8min | |
| 8 | LA BELLE PETITE HISTOIRE | | 10min | |
| | ACCUEIL DES PARENTS | | | |



V. DUREE :

Des séances d'une heure sont organisées 3 fois par semaine entre janvier à juin puis 2 fois par semaine de septembre à octobre.

→ Les séances ont lieu **les lundis, mardis, jeudis ou vendredis** de **16h45 à 17h45**.

VI. LIEU : Dans une classe de l'école ou en BCD

VII. ENCADREMENT :

Le dispositif d'ensemble comporte :

- un animateur ou un binôme d'animateurs par club (enseignant(s) et éventuellement intervenant extérieur) : **au moins un enseignant devra s'engager à animer le club** ; tous reçoivent une formation spécifique par l'association Coup de Pouce;
- un coordinateur par école : enseignant ou directeur de l'école
- un délégué territorial Coup de Pouce (association Coup de Pouce)

VIII. CALENDRIER :

Les séances se déroulent de janvier à juin (3 fois par semaine) et de septembre à octobre (2 fois par semaine)

IX. PROCEDURES DE DEMANDE :

➤ Compléter la fiche candidature 2

➤ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif

UNIS-Cité – Les Néo-Citoyens



être utile aux autres autant qu'à soi

3 écoles

I. PARTENAIRE : Unis-Cité et son programme Les Néo-Citoyens

Unis-Cité promeut le service civique et organise des programmes d'engagement permettant aux 16/25 ans (30 ans pour les jeunes porteurs de handicap) de se mobiliser en équipe, dans la diversité, autour d'un projet d'intérêt collectif.

Avec son programme Les Néo-Citoyens, Unis-Cité mobilise des équipes de 4 volontaires en service civique au sein d'écoles primaires pour contribuer à améliorer le climat scolaire.

II. PUBLIC concerné : Enfants de 6 à 11 ans en écoles primaires

III. OBJECTIFS:

L'objectif global est de contribuer à améliorer le climat scolaire.

Le climat scolaire est un élément majeur de réussite des enfants. La sensibilisation au vivre ensemble et à la citoyenneté, et la mise en place d'activités encourageant l'entraide et la coopération, permettent de réduire significativement les facteurs de tension et d'encourager de nouvelles manières de vivre et de faire ensemble.

Les leviers d'action des Néo-Citoyens sont de :

- Favoriser la coopération et la citoyenneté des élèves
- Favoriser la connaissance de soi et de l'autre
- Promouvoir le vivre-ensemble auprès des enfants

A travers les différentes actions proposées, les volontaires vont agir sur les 5 composantes qui définissent un bon climat scolaire :

1. **Les relations** : relations positives, collaboration, entraide
2. **Enseignement et apprentissage** : participation des élèves encouragée, apprentissage de compétences sociales, éthiques et émotionnelles
3. **Sentiment d'appartenance** : développement d'une communauté scolaire par des actions de citoyenneté
4. **Sécurité** : retour sur les règles de l'établissement, travail sur le règlement intérieur, la charte de l'élève...
5. **Environnement physique** : développer de nouveaux projets, valorisants et stimulants



IV. DESCRIPTIF :

Une équipe de 4 volontaires en service civique est engagée tous les jeudis-vendredis au sein de la même école primaire, de novembre à juin. Ces volontaires interviennent sur les temps périscolaires et sur les temps de classe. Ils viennent également en renfort de l'organisation des temps forts de l'école.

- **En récréation il s'agit de :**
 - Proposer aux enfants de nouvelles façons de jouer
 - Favoriser la coopération versus la compétition
 - Inclure les enfants isolés/exclus
 - Accroître la présence adulte en récréation
 - Accompagner les élèves dans la résolution des conflits

- **En classe il s'agit de :**
 - Proposer des ateliers en lien avec les enseignants
 - Favoriser la coopération
 - Développer la connaissance de soi et de l'autre
 - Accompagner les élèves à mieux vivre ensemble

- ➔ **Exemples d'activités pouvant être proposées en classe :**
 - Ateliers de sensibilisation : connaissance de soi, prévention santé, etc...
 - Réalisation de travaux/activités en groupe, pour apprendre à travailler ensemble : créations artistiques collectives, actions citoyennes imaginées par les enfants et réalisées en groupe... etc.
 - Ateliers d'expression et d'échange autour de sujets touchant au vivre-ensemble : ateliers théâtre, débats philo sur des sujets tels que l'égalité fille/garçon, le respect des différences, la liberté...

Responsabilité & respect, égalité & tolérance, entraide & coopération, confiance en soi & autonomie > ces compétences sociales sont mises en pratique dans chacune des actions proposées par les volontaires dans l'objectif d'agir concrètement sur le bien vivre ensemble à l'école.

La plus-value des volontaires en service civique :

- Les volontaires, mobilisés dans la diversité, incarnent le respect des différences qu'ils véhiculent auprès des enfants ; ces derniers, tous différents, peuvent se retrouver en eux
- Ils ont aussi valeur d'exemplarité : engagés en service civique, ils mettent en application le principe de citoyenneté active qu'ils portent au sein de l'école
- Leur proximité en âge leur permet une meilleure compréhension des modes de vie et centres d'intérêts des enfants
- Ni enseignants, ni animateurs, leur neutralité leur permet une autre écoute et relation aux enfants
- Leur action s'étend sur tous les temps scolaires et permet de décroquer
- Ils apportent un soutien à l'action du périscolaire et de l'équipe éducative tout au long de l'année
- Leurs actions s'adaptent aux réalités et projets de l'établissement.



V. DUREE :

Les volontaires sont engagés en service civique pendant 8 mois, du 17 octobre 2022 au 16 juin 2023. Ils interviennent chaque semaine, les jeudis et vendredis (hors vacances scolaires) dans la même école pendant cette période.

VI. LIEU(X) : au sein des établissements scolaires souhaitant accueillir le projet

VII. Encadrement :

- Les volontaires sont recrutés et coordonnés par l'association Unis-Cité : ils ont un Coordinateur d'équipe et de projet dédiés (1 salarié pour 20 à 24 jeunes).
Le Coordinateur d'équipe et de projet Unis-Cité s'assure que le projet se passe bien en lien avec les volontaires et les partenaires (ici l'école primaire) : il fait des points de suivi adaptés au niveau d'autonomie de l'équipe de volontaires (en moyenne un point toutes les 3 semaines sur le terrain, et chaque semaine par téléphone ou par mail). Il vient également sur le terrain pour observer certaines animations des volontaires, organise des points réguliers avec l'équipe et le référent au sein de l'établissement scolaire, et anime un temps de bilan intermédiaire et de bilan final du projet.
- Un référent est par ailleurs identifié au sein de l'établissement scolaire pour guider les volontaires dans leur mission. Modalités de suivi des volontaires par le référent : points hebdomadaires avec les volontaires et évaluation des activités.

Les volontaires touchent tous les élèves pendant les récréations et peuvent intervenir dans toutes les classes de l'établissement si l'équipe pédagogique le souhaite.

Autres moyens matériels nécessaires à la réalisation du projet : mise à disposition d'un espace de travail pour les volontaires au sein de l'établissement scolaire, accès à un outil informatique, à internet et à une imprimante.

VIII. Calendrier :

Octobre/Novembre : Phase d'immersion et de formation des volontaires

- Préparation à la mission et formations par Unis-Cité : comprendre les objectifs de la mission, animation en milieu scolaire, connaissance de l'enfant, posture d'animateur et posture d'autorité bienveillante, animation de débats à visé philosophique
- Immersion dans l'école :
 - Rencontrer les enseignants et personnels de l'école
 - Se faire connaître auprès des enfants
 - Comprendre le système scolaire, le fonctionnement des classes en fonction des âges
 - Prendre connaissance du projet d'école et des projets de classe
 - Définir un mode de communication avec les enseignants



De décembre à juin : phase d'action des volontaires

- Mettre en place des jeux coopératifs pendant les récréations et sur la pause méridienne
- Mettre en place des activités favorisant le bien-être, la coopération et le bien vivre-ensemble des élèves pendant les temps de classes, à partir des propositions de l'équipe enseignante et de l'initiative des volontaires
- Mettre en avant l'engagement des enfants lors d'un événement de fin d'année et valoriser les travaux des enfants effectués dans l'année à travers les activités proposées

IX. PROCEDURES DE DEMANDE :

➤ Compléter la fiche candidature 2

➤ Ne pas oublier d'inscrire l'action dans le tableau récapitulatif



Pour aller plus loin...



Des ressources, des acteurs associatifs engagés autour des enjeux éducatifs dans le cadre des programmations du projet éducatif



L'ÉDUCATION À LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Les acteurs mobilisés dans le cadre des programmations :

- ALEC Lyon : <https://www.alec-lyon.org/>
- Maison de l'environnement : <https://www.maison-environnement.fr/>
- Péniches du Val de Rhône : <http://peniches.fr/>
- Maison du vélo : <https://www.maisonduvevelolyon.org/>
- ADES du Rhône : <https://www.adesdurhone.fr/>
- AGIR pour la biodiversité : <https://www.ofb.gouv.fr/agirpouurlabiodiversite>
- Arthropologia : <https://www.arthropologia.org/>
- Des Espèces Parmi' Lyon : <https://desespecesparmilyon.fr/>
- Eisenia : <https://eisenia.org/>
- Ferme Urbaine de l'Abbé Rozier : <https://www.agri-lyon-la-ferme-de-labbe-rozier/>
- France nature Environnement : <https://www.fne-aura.org/>
- Association Ceux-ci cela
- La Ferme des Loupiots : <https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/>
- La Ferme du Milon : <https://fermedumilon.com/>
- L'Atelier des Saisons : <http://latelierdessaisons.fr/>
- Ma Ville Verte : <http://www.mavilleverte.fr/>
- Mini pousse : <https://www.les-minipousses.fr/>
- UCPA Centre Equestre du Fort de Feyzin : <https://www.ucpa.com/centres-sportifs/feyzin>
- Ostara : <https://ostara-france.org/index.php/enfants/>
- Naturama : <https://naturama.fr/les-animations/>
- LPO : <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/education-a-l-environnement>

Des ressources via les supports de la Métropole de Lyon :

- <https://www.grandlyon.com/metropole/>
- Lien vers le blog développement durable, qui recense une large palette d'acteurs associatifs : <https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/>
- <https://www.graine-ara.org/>



Les acteurs mobilisés dans le cadre des programmations :

- UnisCité : <https://www.uniscite.fr/antenne/rhone/>
- Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/>
- FOL69 : <https://laligue69.org/>
- USEP du Rhône : <https://usep69.org/>
- Ebulliscience : <http://www.ebulliscience.com/>
- Chic de l'Archi : <https://www.chicdelarchi.fr/>
- Les Musées Gadagne : <https://www.gadagne-lyon.fr/>
- La Villa Gillet : <https://www.villagillet.net/>
- Le conservatoire de Lyon : <https://www.conservatoire-lyon.fr/>
- Action Basket Citoyen : <https://actionbasketcitoyen.com/>
- Anim' Magic : <https://www.animmagic.fr/>
- Arbre de Mots : <https://www.arbredemots.com/>
- Archipel – Médiateur culturel : <https://archipel-mediateur.fr/>
- Dans les bacs à sable : <https://www.spectaclesdesenfants.com/>
- Le prix des incorruptibles : <https://prix.lesincos.com/>
- Groupe Nuits : <https://groupenuits.com/>
- La Coulure : <https://www.lacoulure.com/>
- L'arrosoir : <http://asso-larrosoir.com/>
- MERL : <https://www.musique-esperance-region-lyon.com/>
- Asul 8 Tennis de Table : <https://www.asul8tt.com/>
- Bricks 4 Kidz : <https://www.bricks4kidz.fr/lyon/>
- Ciné Duchère : <http://www.cineduchere.fr/>
- Club Astronomie Lyon Ampère : <https://cala.asso.fr/>
- Compagnie du Courcirkoui : <https://courcirkoui.com/>
- Compagnie Fou d'Artifice : <https://www.foudartifice.fr/>
- Compagnie Girouette : <http://www.ciegirouette.com/>
- Compagnie l'Âme Son : <https://lameson.fr/>
- CRILS : <http://www.crils.fr/>
- Entreprendre pour Apprendre : <https://www.entreprendre-pour-apprendre.fr/>
- Goneprod : <http://www.goneprod.fr/>
- Keolis : <https://www.keolis-lyon.com/>
- Le Grand Manitou : <http://www.legrandmanitou.org/>
- Léo Lagrange : <https://www.leolagrange.org/>
- Les Bateaux Lyonnais : <https://www.lesbateauxlyonnais.com/>
- Les Francas du Rhône : <https://francas69.fr/>
- Les Savants Fous : <https://www.lessavantsfous.fr/>
- Compagnie les trois huit : <https://compagnielestroishuit.fr/>
- Little Beaux-Arts : <http://littlebeauxarts.fr/>
- Lyon Arts Dance Center : <https://www.lyonartsdancecenter.fr/>
- Lyon Olympique Echecs : <https://lyon-olympique-echecs.com>
- Maison de la Danse : <https://maisondeladanse.com/>
- Neoï Istorikoi : <http://neoi-istorikoi.fr/>
- Robin des Villes : <http://www.robinsdesvilles.org/>

- SMART Coop : <https://www.smartfr.fr/bureau/lyon/>
- Théâtre de Gerland : <http://www.compagnie-stanislas-foriel.com/>
- Yogawazo : <https://www.yogawazo.com/contact>
- Les orageuses : <https://scoplorage.org/>

Des ressources pour aller plus loin

- Le site web des bibliothèques municipales de Lyon : <https://www.bm-lyon.fr/espaces-dedies-aux-professionnels>
- La page culture dédiée au jeune public : <https://www.lyon.fr/culture/jeune-public>
- La cartographie des structures culturelles sur le territoire Lyonnais : <http://carto3.lyon.fr/culture/>
- FERS : <http://fers.education>



L'ÉDUCATION CO-CONSTRUITE, PLUS JUSTE,
PLUS SOLIDAIRE ET PLUS INCLUSIVE

Les acteurs mobilisés dans le cadre des programmations :

- AFEV Grand Lyon : <https://afev.org/places/afev-grand-lyon/>
- ALTM : <https://www.altm.fr/>
- Antenne La Cloche Lyon : <https://lacroche.org/>
- Aroéven : <https://www.aroevenlyon.fr/>
- ATD Quart Monde : <https://www.atd-quartmonde.fr/>
- Ecole et Famille : <https://ecoleetfamille.fr/>
- Fréquence Ecoles : <https://www.frequence-ecoles.org/>
- Les Vertébrées : <http://lesverteebrees.fr/>
- MAN : <https://nonviolence.fr/Lyon>
- Pikinote : <http://pikinote.fr/>
- POP Corn : <https://www.atelier-popcorn.fr/>
- Visuel – LSF : <https://www.visuel-lsf.org/>
- UNICEF Rhône : <https://www.unicef.fr/comite-UNICEF/unicef-rhone>
- Association HUGO : <https://www.asso-hugo.fr/>

Des ressources pour aller plus loin

- Souris verte : <https://www.unesourisverte.org/>
- ACEPP Rhône : <https://www.acepp-rhone.fr/>
- Caisse des Ecoles : <https://www.caissedesecoles.lyon.fr/cite-educative/presentation-generale.html>
- Eduscol : <https://eduscol.education.fr/>



...bigbang.fr/ - Photos © Muriel Chaulet / Ville de Lyon